



## Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

**5895<sup>e</sup>** séance

Mardi 20 mai 2008, à 10 heures  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Miliband . . . . .	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud . . . . .	M. Lekota
	Belgique . . . . .	M. Chastel
	Burkina Faso . . . . .	M. Tiendrébéogo
	Chine . . . . .	M. Wang Guangya
	Costa Rica . . . . .	M. Weisleder
	Croatie . . . . .	M. Jandroković
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Khalilzad
	Fédération de Russie . . . . .	M. Churkin
	France . . . . .	M <sup>me</sup> Yade
	Indonésie . . . . .	M. Cotan
	Italie . . . . .	M. Spatafora
	Jamahiriya arabe libyenne . . . . .	M. Ettlhi
	Panama . . . . .	M. Arias
	Viet Nam . . . . .	M. Hoang Chi Trung

### Ordre du jour

#### Consolidation de la paix après les conflits

Lettre datée du 2 mai 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/291)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

**Expression de sympathie adressée  
au Gouvernement et au peuple de Chine  
à la suite du récent tremblement de terre  
dans ce pays et au Gouvernement et au peuple  
du Myanmar à la suite du cyclone Nargis**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Pour commencer, je voudrais, au nom du Conseil de sécurité, exprimer nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple chinois à la suite du tremblement de terre qui s'est produit dans la région de Sichuan, causant des dégâts importants et des pertes en vies humaines considérables. Je prie le représentant de la Chine de faire part de nos sincères condoléances à son gouvernement et aux familles des victimes pour la tragédie qui les frappe. De la même manière, je voudrais, au nom du Conseil de sécurité, exprimer nos sincères condoléances au Myanmar et à son peuple à la suite des dégâts causés par le cyclone Nargis.

J'invite maintenant tous ceux qui sont présents dans cette salle à se lever et à observer une minute de silence en mémoire des victimes de ces catastrophes.

*Les membres du Conseil de sécurité observent une minute de silence.*

**M. Wang Guangya** (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens à saisir cette occasion pour vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir exprimé votre sympathie et vos condoléances, au nom du Conseil de sécurité, au Gouvernement et au peuple chinois et de déplorer les victimes du tremblement de terre de Wenchuan. Je ferai bientôt rapport à mon gouvernement et transmettrai la sympathie et les condoléances du Conseil aux familles des victimes. Je suis convaincu que, grâce aux efforts concertés du Gouvernement et du peuple chinois et avec l'appui vigoureux des membres du Conseil de sécurité et des autres pays et organisations internationales, les efforts déployés par la Chine pour secourir les victimes du tremblement de terre seront fructueux.

**Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

**Consolidation de la paix après les conflits**

**Lettre datée du 2 mai 2008, adressée  
au Président du Conseil de sécurité  
par le Représentant permanent  
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne  
et d'Irlande du Nord  
auprès de l'Organisation des Nations  
Unies (S/2008/291)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de nombreux pays, à savoir l'Afghanistan, l'Allemagne, l'Argentine, l'Australie, le Bangladesh, le Bénin, la Bosnie-Herzégovine, le Brésil, le Chili, l'Égypte, El Salvador, l'Espagne, la Géorgie, le Ghana, le Guatemala, le Honduras, l'Inde, la Jamaïque, le Liechtenstein, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, le Niger, la Norvège, le Pakistan, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Pays-Bas, le Pérou, le Qatar, la République de Corée, la Serbie, la Sierra Leone, la Slovaquie, la Slovénie, la Suisse, la Thaïlande et la Turquie, des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Je suis de toute évidence enchanté de voir qu'un si grand nombre de pays souhaitent participer à ce débat. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je prie le fonctionnaire du protocole d'accompagner S. E. M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, à la table du Conseil.

*M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, est escorté à la table du Conseil.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine.

Au nom du Conseil, je souhaite également chaleureusement la bienvenue à S. E. M<sup>me</sup> Zainab Hawa Bangura, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la Sierra Leone.

*Sur l'invitation du Président, les représentants des autres pays susmentionnés occupent les*

*sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Marwan Muasher, premier Vice-Président de la Banque mondiale; M. Lakhdar Brahimi, que nous connaissons tous; et S. E. M. Yukio Takasu, Président de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent du Japon.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2008/291, qui contient une lettre du Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord transmettant un document de réflexion sur la question inscrite à l'ordre du jour.

Nous tenons ce débat afin de braquer les projecteurs de la communauté internationale sur les mesures que l'on peut prendre pour veiller à ce que les efforts de stabilisation et de relèvement soient plus efficaces, notamment dans la période qui suit immédiatement un accord de cessez-le-feu ou de paix. Nous avons un défi énorme à relever, à savoir protéger des millions de personnes des effets prolongés des conflits, d'éloigner la peur qui les habite de revivre la même tragédie et leur donner l'espoir d'une paix, d'une sécurité et d'une prospérité viables.

L'ONU et la communauté internationales se sont parfois admirablement illustrées en faisant face aux conflits et en sauvant des vies avec courage, intelligence, dévouement et compétence. Ces exemples ne sont toutefois pas la règle; en fait, ils sont parfois l'exception. Nous ne faisons pas assez, et nous ne le faisons pas assez bien. On trouve dans notre document de réflexion ce que nous pensons des insuffisances critiques qui entravent les efforts internationaux, et j'attends avec intérêt d'entendre les points de vue des participants au cours du présent débat.

Tout d'abord, il importe que nous écoutions les témoignages des personnes qui ont été directement confrontées à ces problèmes. À cet égard, je suis

impatient d'entendre la Ministre des affaires étrangères, M<sup>me</sup> Bangura. Nous attendons également les observations du Premier Vice-Président de la Banque mondiale, ainsi que celles de M. Brahimi, qui a l'expérience de l'Afghanistan, de l'Iraq et d'autres secteurs et qui est également l'auteur du rapport historique sur le maintien de la paix.

Mais d'abord, je voudrais, bien sûr, me féliciter de la présence parmi nous du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon. Dans une heure et demie, il sera en route pour Bangkok et pour Rangoon pour des affaires très importantes. C'est pour nous un privilège que de l'accueillir parmi nous. Je sais qu'il doit partir immédiatement après son discours, mais nous attendons avec beaucoup d'intérêt d'entendre ce qu'il a à dire. Je lui donne la parole

**Le Secrétaire général** (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi d'être parmi vous, au Conseil de sécurité. Je remercie le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni de nous avoir réunis pour examiner – question critique – la façon dont la communauté internationale peut intervenir de manière efficace au lendemain d'un conflit.

Au cours des deux dernières décennies, l'ONU a mieux compris ce qu'il fallait faire pour empêcher la reprise d'un conflit. Nous avons appris comment mieux créer une marge d'action pour les autorités nationales afin qu'elles puissent mettre en place les processus nécessaires à une paix, une sécurité et un développement durables. Toutes les leçons apprises de nombreux pays – République démocratique du Congo, Sierra Leone, Timor-Leste, Haïti, Burundi et Libéria – montrent que, si le contexte est différent, il existe néanmoins trois priorités communes et immédiates.

La première priorité consiste à établir des processus politiques viables qui étayeront les accords de paix et à installer des autorités nationales légitimes. La deuxième priorité consiste à rétablir la sécurité et l'état de droit, en mettant rapidement en place des services de sécurité et des systèmes de justice professionnels et responsables. La troisième priorité consiste à étendre des avantages immédiats et concrets à la population touchée, et à créer des conditions favorables à un développement à plus long terme.

Comment donc pouvons-nous renforcer notre réponse collective au lendemain d'un conflit et répondre à ces priorités critiques?

Premièrement, nous devons être cohérents. Si la responsabilité principale de la reconstruction après un conflit incombe indéniablement aux autorités nationales, l'ONU a elle aussi une grande obligation. Mes représentants spéciaux sont chargés de coordonner l'intervention de tous les acteurs de l'ONU sur le terrain. Nous avons mis en place des structures et des processus de planification et de suivi pour appuyer cet effort dans l'immédiat et pendant toute la période de transition vers la consolidation de la paix à plus long terme.

Mais l'ONU n'est qu'un seul des nombreux acteurs actifs sur le terrain. Les organisations régionales, les États Membres et les institutions financières internationales apportent des éléments critiques à la réponse collective de la communauté internationale. Lorsque nous coopérons, comme cela a été le cas au Libéria et en Sierra Leone, nous sommes beaucoup plus efficaces. La coordination et un leadership clairement défini sont essentiels pour garantir que chaque partenaire puisse apporter ses talents particuliers à l'ensemble des efforts déployés collectivement.

Deuxièmement, nous avons besoin de capacités suffisantes. Si l'ONU doit diriger les opérations sur le terrain, mes représentants spéciaux doivent avoir les moyens de le faire. Ils doivent pouvoir définir les priorités stratégiques, élaborer des plans et mobiliser des fonds en coopération avec d'autres, notamment les partenaires de développement. En alignant – même sans les intégrer – nos instruments respectifs, comme par exemple les rapports du Conseil de sécurité, les conférences d'annonces de contributions des donateurs et le cadre des opérations de secours, nous pouvons veiller à ce que les priorités soient réalisées de manière cohérente. Nous devrions également envisager des évaluations conjointes et de meilleures méthodes d'établissement des rapports au Conseil de sécurité sur les besoins critiques en matière de relèvement; en puisant dans les compétences de l'ensemble du système des Nations Unies ainsi que des institutions financières internationales.

Troisièmement, nous devons renforcer les compétences civiles. La constitution de la Force de police permanente des Nations Unies, une force petite mais agile, est un pas important dans la bonne direction, de même que le lancement récent de l'Équipe de réserve d'experts de la médiation. La création du Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité au sein du Département des

opérations de maintien de la paix (DOMP) illustre mon attachement à une approche collective de la défense de l'état de droit, de la réforme du secteur de la sécurité et du respect des droits de l'homme.

Mais nous souffrons d'une grave pénurie de juges, de gardiens de prison, d'administrateurs publics et de gestionnaires – en particulier ceux qui ont la connaissance et l'expérience des pays et des systèmes dans lesquels nous opérons. Ils devraient non seulement être bien équipés lorsqu'ils sont déployés, mais ils ont aussi besoin de disposer d'un financement initial. Nombre d'États Membres et de partenaires régionaux, dont l'Union européenne, examinent divers moyens de renforcer les capacités de déploiement dans ce domaine critique. Nous devons élargir et unir nos efforts afin de fournir des ressources mondiales pour la paix.

Ce besoin en experts civils s'étend également au relèvement et au développement. Nous devons grandement améliorer notre mode d'attribution des premiers dividendes de la paix. À cette fin, il faut augmenter les capacités en matière de secours et de développement afin que les autorités nationales soient en mesure de verser les salaires des fonctionnaires, de rétablir l'activité agricole et de mettre en route des programmes d'embauche. Il est peut-être temps de tirer profit de l'expérience de la communauté humanitaire s'agissant de lancer un programme de relèvement d'urgence sans tarder et d'une manière qui soit prévisible, en faisant notamment davantage appel aux ressources et aux capacités locales.

En fin de compte, tout ceci exige un financement rapide et souple. Un investissement précoce entraîne des risques, mais les conséquences d'un échec et les avantages potentiels sont bien plus élevés. Il faut prendre des mesures audacieuses et innovantes pour répondre aux besoins prioritaires critiques. Pour en faciliter la satisfaction rapide dès la première phase, examinons des approches telles qu'un fonds initial commun.

Le lendemain d'un conflit, c'est le moment où le rétablissement, le maintien et la consolidation de la paix se rencontrent. Nous devons faire en sorte que la voie que nous empruntons nous amène le plus rapidement et de la manière la plus efficace à notre objectif: une paix durable, contrôlée au niveau national et accompagnée du renforcement des capacités nationales. Beaucoup de ces problèmes ont été recensés par la Commission de consolidation de la paix, qui a un rôle clef à jouer pour aider les acteurs nationaux à

réaliser leurs objectifs à long terme que sont une paix et un développement durables.

J'espère que le présent débat sera le début d'un effort collectif tendant à la réalisation de cet objectif.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général pour sa déclaration. Je suis sûr que tous les membres du Conseil lui souhaitent un bon voyage et un plein succès dans sa mission extrêmement importante au Myanmar. Nous lui souhaitons bonne chance et le remercions pour sa contribution ce matin.

J'ai maintenant le plaisir d'inviter la Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la Sierra Leone, S. E. M<sup>me</sup> Zainab Hawa Bangura, à prendre la parole.

**M<sup>me</sup> Bangura** (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Avant toutes choses, je tiens, au nom du Gouvernement et du peuple de la Sierra Leone, à m'associer à vous, Monsieur le Président, et au Conseil de sécurité, pour transmettre mes condoléances les plus sincères à la République populaire de Chine et au Myanmar pour les pertes qu'ils ont subies.

Au nom du Président Ernest Bai Koroma et du peuple de la Sierra Leone, je vous félicite chaleureusement, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai et je vous remercie très sincèrement de m'avoir invitée à participer à cet important débat. Nous vous assurons, ainsi que les autres membres du Conseil, de notre appui intégral et inébranlable.

Nous nous félicitons vivement de l'occasion qui nous est donnée de contribuer au débat sur ce thème crucial. Le choix et l'opportunité de cette question montrent toute l'importance que le Gouvernement du Royaume-Uni attache à la recherche d'une paix et d'une stabilité durables dans les sociétés qui sortent d'un conflit.

La Sierra Leone estime qu'un meilleur financement et une plus grande intégration des dirigeants internationaux autorités dirigeantes sont des composantes essentielles à la stabilisation et au relèvement national après un conflit. À cet égard, on ne saurait trop insister sur le rôle de l'ONU, du Conseil de sécurité en particulier, à qui incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Cependant, les experts se sont interrogés sur le fait que la masse critique de la communauté

internationale ait tardé à réagir aux crises ou aux premiers signaux d'alarme, afin de contenir une situation potentiellement explosive dans certaines régions. En conséquence, les observateurs tendent à interpréter cette réaction tardive comme une étant fonction de la signification stratégique que ces endroits représentent aux yeux de la communauté internationale. Par exemple, en dépit des destructions, du carnage et des déplacements massifs de malheureux civils dans le bassin du fleuve Mano, l'Organisation des Nations Unies a tardé à avaliser l'intervention opportune et cruciale de la force de maintien de la paix de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) lors de la crise dans laquelle étaient plongés les États voisins de la Sierra Leone et du Libéria.

Très sincèrement, la vitesse à laquelle la communauté internationale a réagi à des crises telles que celles du Koweït, du Kosovo, de l'Afghanistan et de l'Iraq, contrairement à de nombreuses crises africaines, montre aux analystes qu'il importe de repenser l'approche de la communauté internationale en matière de règlement des conflits dans le monde. Nous espérons que la Commission de consolidation de la paix ne tombera pas dans le piège d'une telle inadvertance ou anomalie à l'heure d'appuyer les pays qui se relèvent d'un conflit.

Instaurer une paix durable n'est pas seulement un acte d'intérêt bien compris, mais aussi un bien public pour l'humanité tout entière. L'expérience a montré que les conflits et l'instabilité sociale génèrent la pauvreté, les violations flagrantes des droits de l'homme et de la dignité humaine, les disparités socioéconomiques ainsi que la désintégration du tissu social et politique. Les causes des conflits sont similaires à leurs effets : la pauvreté, une faible croissance économique, l'intolérance ethnique et culturelle, les déficits en matière de démocratie, de justice sociale et de dignité humaine. Dans l'état actuel des choses, lutter contre ce cercle vicieux d'instabilité et de sous-développement n'est, par conséquent, de toute évidence pas un acte de charité.

En Sierra Leone, ainsi que dans d'autres nombreux endroits en proie à un conflit prolongé, violent et dévastateur, le chemin vers la paix n'est pas sans embûches. Mais grâce à la tolérance, à la compréhension et à la nécessité absolue de se réconcilier et d'aller de l'avant pour le bien de tous, même la douleur, la boue et les épines que nous avons traversées pour atteindre la paix nous ont aidés à nous

relever. Aujourd'hui, nous pouvons songer avec fierté aux élections présidentielles et parlementaires tenues récemment qui ont été témoins du passage du pouvoir sans heurts de l'ancien parti au pouvoir à l'opposition. Nous avons considérablement progressé sur la voie de la paix et de la démocratisation et jeté des bases solides d'une paix durable. Les élections de 2007, en particulier, en disent long sur notre maturité politique et sur notre détermination à faire prévaloir la stabilité sur le long terme. Aussi sommes-nous reconnaissants à l'Organisation des Nations Unies et à tous nos partenaires multilatéraux et bilatéraux de leur appui.

En dépit des bénéfices découlant de la mise en œuvre de l'Accord de paix de Lomé et de la réalisation réussie du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR), nous nous heurtons encore aux obstacles inhérents à l'établissement d'institutions étatiques efficaces et légitimes à même de consolider la paix et d'encourager le développement humain. Les crises, qu'elles soient dues à l'homme ou naturelles, mènent généralement à une désintégration des institutions publiques. Réformer ces institutions constitue sans aucun doute une tâche complexe et exigeante. L'expérience que nous avons engrangée en relevant les défis spécifiques que représentent l'établissement de structures de gouvernance transitoires, l'instauration de la sécurité, l'offre de services publics et le règlement des questions de justice transitionnelle témoigne de notre capacité de surmonter ces obstacles.

Sans l'engagement de nos partenaires multilatéraux et bilatéraux, des organisations non gouvernementales nationales et internationales, nous n'aurions pas été en mesure de parcourir le chemin semé de ronces qui mène à la réconciliation nationale et à la prise en mains de l'ensemble du pays par l'État central, ni de réaliser nos programmes de gouvernance et de renforcement des capacités institutionnelles d'après conflit. Le rôle de nos partenaires, tels que l'ONU et ses institutions spécialisées, l'Union africaine (UA), la Commission européenne, le Commonwealth, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et nos nombreux partenaires bilatéraux – notamment la courageuse orientation ainsi que les ressources logistiques et financières offertes par le Royaume-Uni, le Nigéria et d'autres, ont été cruciales pour établir les conditions d'une paix durable et de réconciliation en Sierra Leone. Certains des résultats concrets obtenus grâce à ces partenariats se sont traduits par la mise en œuvre

réussie de programmes tels que le DDR, la réforme des secteurs de la justice et de la sécurité, le renforcement des capacités et le perfectionnement des mécanismes de gouvernance et de justice transitionnelle.

En Sierra Leone, la courbe d'apprentissage en matière de stabilisation après le conflit a, sans aucun doute, contribué immensément à la base des connaissances des opérations de maintien de la paix de l'ONU. L'on ne saurait nier que sans un financement nécessaire, sans orientation et sans capital humain, aucune société sortant d'un conflit n'est à l'abri d'une rechute dans la violence. Confrontés à des infrastructures totalement détruites et à un exode massif de ressources humaines qualifiées dans les sociétés exposées aux risques de catastrophe ou de conflit, ces pays ne peuvent recouvrer la situation dans laquelle ils se trouvaient avant la crise, que grâce à un partenariat cohérent, durable et coordonné avec la communauté internationale.

Nous estimons que ce dont parle le Gouvernement du Royaume-Uni n'est pas un phénomène tout à fait nouveau, mais cela permet de replacer dans son contexte la contribution de programmes aujourd'hui disparus tels que les volontaires du service national britannique à l'étranger, Canadian University Services Overseas et le Corps de paix notamment, au renforcement des capacités et au développement des pays hôtes bénéficiaires. Cela constitue, à notre avis, un rappel à la réalité pour la communauté internationale afin qu'elle intensifie ses efforts de promotion de la stabilisation après un conflit. Nous ne devons pas toujours attendre que la situation se détériore au point de devoir envoyer des dizaines de milliers de casques bleus et de bérets verts pour éteindre des volcans. Investir dans la paix et la stabilité rend notre tâche plus aisée, sauve des vies et fait économiser au monde des milliards de dollars.

Le fondement de l'amélioration des capacités publiques de transition de la guerre à la paix en faveur du développement dépend principalement de l'existence d'un partenariat cohérent et durable et de la coopération entre les différentes parties prenantes à la consolidation de la paix. C'est dans cet esprit que la Commission de consolidation de la paix de l'ONU a été créée en 2005 pour entretenir l'intérêt que la communauté internationale porte à des pays qui émergent d'un conflit et les aider à surmonter les obstacles importants qu'ils pourraient rencontrer dans leur relèvement. De même, malgré les difficultés inhérentes au financement, les organisations régionales et sous-régionales telles que l'UA et la CEDEAO ont également établi des mécanismes d'appui à

la consolidation de la paix pour intervenir à titre complémentaire et externe dans le but d'apporter au travail de consolidation de la paix leurs connaissances des réalités locales qui constituent un avantage comparatif. Premier pays inscrit à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix, la Sierra Leone se félicite de ce que le Royaume-Uni vienne d'annoncer la création d'une équipe de personnel civil qualifié et pouvant être rapidement déployé à cet égard.

Toutes ces initiatives et engagements exigent que l'on coordonne ce large éventail d'acteurs internationaux associés aux opérations d'après conflit. Cela met en évidence la nécessité que l'ONU joue un rôle de chef de file dans ce domaine, en particulier sur le terrain, afin de gérer efficacement le rythme de la transition de la guerre à la paix, d'une manière équilibrée et coordonnée, pour renforcer les capacités des acteurs locaux d'assumer leurs responsabilités. En Sierra Leone, c'est le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL) qui joue ce rôle de chef de file sous la direction du Représentant exécutif du Secrétaire général suite au retrait de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL). Ainsi, une représentation solide et renforcée du Secrétaire général dans des situations d'après conflit est essentielle au succès de leurs opérations et à la stabilisation et au développement durables de ces sociétés.

Je voudrais faire les observations suivantes, pour réflexion, comme preuve de notre foi en la capacité de ce débat à mobiliser la communauté internationale afin qu'elle redouble ses efforts essentiels pour promouvoir la stabilisation d'après conflit.

Premièrement, comme dans tout partenariat et toute coopération, l'intervention externe visant à promouvoir et à renforcer le processus de stabilisation en vue de la paix n'est pas totalement exempt de tensions et de dilemmes. Même si l'on a les meilleures intentions, la participation de la communauté internationale pour instaurer la sécurité, établir des structures de gouvernance transitoires, lancer des réformes économiques, fournir des services publics et identifier les interlocuteurs locaux, entre autres, doit souvent se plier aux principes cardinaux de l'appropriation nationale et de pérennité.

Deuxièmement, d'autres tensions peuvent découler de l'importance, du champ d'action et de l'arrogance des acteurs extérieurs dans l'exécution de leur mandat et de leurs tâches, notamment lorsque les réformes vont à l'encontre des normes traditionnelles et des sensibilités locales lors de la première phase de transition d'un conflit à la consolidation de la paix.

Troisièmement, s'il est vrai que l'engagement durable et efficace des acteurs extérieurs demeure extrêmement souhaitable, il importe de se pencher également sur le fait que les acteurs locaux ont besoin de disposer de suffisamment d'espace pour choisir leurs options politiques et prendre des décisions afin de réaliser leurs buts et objectifs.

Enfin, nous estimons qu'au vu du manque occasionné par une fuite massive des ressources humaines qualifiées, pourtant si nécessaires au lendemain d'une crise, les composantes civiles du personnel de maintien de la paix sont aussi essentielles que leurs homologues militaires. En fait, la situation exige encore davantage d'efforts dans la phase de consolidation de la paix pour permettre aux sociétés émergentes d'un conflit de constituer puis de développer la capacité de leurs acteurs locaux d'assumer leur rôle de facilitation du processus de relèvement. Il suffit par conséquent d'appeler la Commission de consolidation de la paix et les partenaires multilatéraux et bilatéraux, y compris les organisations régionales, à apporter une partie de l'appui financier, logistique et technique nécessaire à la création et à l'autonomisation d'une telle réserve de contingents civils pour la paix, au niveau tant international que local, et d'une base qui puisse être déployée rapidement sous la forme d'un détachement militaire et à la faveur d'une direction et d'une coordination efficaces.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la Ministre pour cette contribution fort intéressante. J'attends avec intérêt que le débat porte sur certaines des questions qu'elle a soulevées et des enseignements à tirer de l'expérience sierra-léonaise.

J'ai à présent le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier Vice-Président de la Banque mondiale, M. Marwan Muasher, qui va nous faire part de ses vues.

**M. Muasher** (Banque mondiale) (*parle en anglais*) : Le Président de la Banque mondiale, M. Robert Zoellick, ne peut pas être avec nous aujourd'hui; il m'a donc prié de vous transmettre ses salutations et ses remerciements, Monsieur le Président, pour avoir organisé le présent débat public et y avoir invité la Banque mondiale.

Je salue la déclaration du Secrétaire général et assure ce dernier que nous sommes déterminés à travailler conjointement avec le système des Nations

Unies pour relever ensemble les défis qu'affrontent les pays sortant d'un conflit.

Ces 15 dernières années, la Banque mondiale a considérablement élargi ses activités relatives aux conflits et à la fragilité, tant sur le plan opérationnel qu'analytique. Avec le large appui de notre Conseil des administrateurs, la Banque se concentre davantage sur la consolidation de la paix, l'édification de l'État, les réformes institutionnelles et les partenariats. Bien que nos connaissances sur les pays émergeant d'un conflit ou sur la voie d'une réforme progressive soient bonnes, nous avons toujours besoin d'en savoir plus sur la manière d'obtenir des résultats sur le plan de la prévention des conflits et de la réduction de la pauvreté dans les pays aux prises avec une détérioration de la gouvernance ou se trouvant dans une impasse politique. Notre partenariat avec le système des Nations Unies sera essentiel pour affiner notre approche opérationnelle.

La Banque a récemment approuvé la création d'un nouveau fonds pour la consolidation de la paix et l'édification de la nation, afin de répondre aux besoins de gouvernance étatique et locale et de consolidation de la paix dans les situations délicates, qui promet d'avoir des effets sensibles. Il vise à compléter le Fonds pour la consolidation de la paix et la Commission de consolidation de la paix de l'ONU ainsi que d'autres initiatives.

Au plan analytique, la Banque a commandé des travaux de recherche appliquée sur des thèmes tels que « conflit et développement » et « ressources naturelles et développement », en collaboration avec des instituts de renom. J'insiste ici sur l'importance de la contribution de la recherche à la politique de la Banque ainsi qu'au discours international au sens large.

Surmonter les problèmes complexes des pays sortant d'un conflit ou cherchant à éviter l'effondrement de l'État est crucial dans le cadre de la mission de développement de la Banque, de sa viabilité et de son efficacité. À mesure qu'un plus grand nombre de pays sortent du giron de l'Association internationale de développement, notre compte spécial de financement, nous nous attendons à ce qu'un nombre croissant de nos partenaires soient des pays fragiles et touchés par des conflits. Les objectifs et résultats que nous poursuivons sur ce thème se répartissent entre trois grands domaines.

Premièrement, nous visons à promouvoir une meilleure compréhension mondiale. La Banque

mondiale cherche à promouvoir une meilleure compréhension mondiale de la dynamique à l'œuvre dans les situations délicates et des approches stratégiques et opérationnelles efficaces pour y remédier. Un point de départ important consiste à renforcer le consensus sur les priorités et cadres internationaux des approches adoptées dans ces pays, y compris les liens diplomatiques, de développement, de renforcement des institutions et de sécurité.

Deuxièmement, nous nous efforçons de favoriser une meilleure collaboration au niveau national, où nos objectifs incluent des exemples pratiques d'appui international accompagnant avec succès la transition vers la consolidation de la paix, de raffermissement de la réforme de la gouvernance, de progrès sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de développement du secteur privé, en particulier avec notre organe consacré à ce dernier, la Société financière internationale.

Troisièmement, nous voulons produire des résultats tangibles grâce à une approche cohérente du Groupe de la Banque. Le but que nous poursuivons, c'est de mettre le Groupe de la Banque à même d'intervenir rapidement et efficacement, en s'appuyant sur une présence importante sur le terrain, tout en faisant preuve de souplesse dans les procédures opérationnelles internes et le travail mené en étroite collaboration avec les partenaires externes.

Cela étant dit, j'en viens maintenant à la note de synthèse préparée pour le présent débat. Je félicite le Royaume-Uni pour son caractère succinct.

En ce qui concerne la direction sur le terrain, nous estimons critique que les représentants spéciaux du Secrétaire général jouent un rôle moteur et nous comptons sur eux à cet égard, en particulier dans les domaines diplomatique et sécuritaire. À cette fin, le Représentant spécial du Secrétaire général doit bénéficier du plein appui de la communauté internationale.

Nous sommes convaincus qu'appuyer les institutions et systèmes d'un pays est le meilleur moyen de garantir l'appropriation nationale et une reconstruction durable. Des mesures doivent être prises parallèlement pour rendre des comptes aux citoyens et favoriser leur participation.

En outre, nous devons renforcer notre évaluation des résultats dans les situations fragiles et après les conflits et intensifier les efforts qui ont fait leurs

preuves. Pour assurer la coordination, nous estimons qu'un budget gouvernemental étalé sur plusieurs années est le point de départ à privilégier. Nous sommes toutefois conscients que dans la phase qui suit immédiatement le conflit, les capacités et instruments requis sont souvent inexistantes. Il peut donc être nécessaire de mettre en place un mécanisme temporaire de remplacement afin de fournir services et assistance.

La communauté internationale doit également envoyer un message cohérent aux gouvernements émergeant d'un conflit, sur la base d'une stratégie commune pour la planification et le suivi conjoint du relèvement d'après conflit. En République démocratique du Congo, par exemple, une initiative rassemblant de nombreux acteurs, parmi lesquels la Commission européenne, les organismes des Nations Unies, le Fonds monétaire international, la Banque africaine de développement et la Banque mondiale, ainsi que les principaux pays donateurs, dont la Belgique, la France, le Royaume-Uni et les États-Unis, a pu harmoniser les vues des donateurs afin de discuter avec le nouveau Gouvernement des priorités en matière de réforme.

La Commission de consolidation de la paix a récemment déployé une mission en Guinée-Bissau, à laquelle la Banque a pris part. Cette mission a évalué la situation dans le pays et abouti à la création par le Gouvernement d'un comité directeur national qui élaborera une stratégie de consolidation de la paix et fixera un ordre de priorité pour les programmes de financement.

En ce qui concerne les capacités civiles, la Banque vient de créer un fichier d'experts auxquels on peut faire appel pour un déploiement rapide et s'efforcera de relier ses effectifs disponibles avec ceux de ses partenaires afin de mobiliser conjointement les ressources en cas de crise.

S'agissant d'un financement plus rapide et souple, lorsqu'ils sont correctement conçus, les fonds d'affectation spéciale à grande échelle et donateurs multiples dans les situations d'après conflit peuvent jouer un rôle critique durant le processus de reconstruction, comme nous l'avons vu avec le Fonds d'affectation spéciale pour la reconstruction de l'Afghanistan et le Fonds d'affectation spéciale pour le Timor-Leste, pour ne citer que ceux-là. Quant au fonds d'affectation spéciale à donateurs multiples que la Banque administre au profit du Sud-Soudan, je me réjouis que des progrès aient été accomplis et qu'à la récente conférence d'Oslo, le Gouvernement du Sud-

Soudan et les donateurs aient confirmé tous deux qu'ils considèrent le fonds comme un instrument efficace, et que les donateurs se soient engagés à y apporter de nouvelles contributions importantes.

Néanmoins, il nous faudra faire face aux tensions découlant, par exemple, du conflit entre l'exigence de garantir des normes fiduciaires et celle de produire des résultats rapides. Ces tensions pourraient nuire à la consolidation de la paix. À cet égard, nous estimons que l'accord de principe fiduciaire que le Groupe des Nations Unies pour le développement et la Banque sont en train d'élaborer améliorera sensiblement l'administration de ces fonds d'affectation spéciale et permettra de fournir rapidement des résultats à la population bénéficiaire.

Pour être stratégiques, les fonds d'affectation spéciale d'après conflit à grande échelle doivent être fondés sur une évaluation des besoins du moment, des modèles de résultats de transition et une analyse sectorielle. Ils ne répondent pas toujours aux besoins de la phase de démarrage, tels que les installations initiales requises par un nouveau gouvernement, la vulnérabilité humaine et la création d'emplois en urgence. Un certain nombre d'autres fonds, par exemple le Fonds pour la consolidation de la paix, peuvent pallier ces lacunes sans qu'il soit nécessaire de conduire une évaluation distincte. À cet égard, nous jugeons important de nous employer à rendre les crédits alloués à l'action humanitaire et au développement plus fongibles afin d'assurer une réponse internationale rapide et appropriée à des besoins susceptibles d'évoluer rapidement sur le terrain.

Nous devons et pouvons mieux tirer parti de notre expérience collective afin d'accomplir des progrès tangibles sur le terrain. Nous sommes disposés à travailler à cette fin avec vos partenaires du système des Nations Unies et la communauté internationale.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Lakhdar Brahimi.

**M. Brahimi** (*parle en anglais*) : Je vous remercie vivement, Monsieur, de m'avoir invité à prendre la parole au débat d'aujourd'hui.

Votre document de réflexion pour le débat d'aujourd'hui expose le problème de façon très précise et très claire. Lorsqu'un accord de paix a été signé et qu'une opération de maintien de la paix des Nations Unies intervient, certains besoins essentiels doivent

être satisfaits rapidement si nous voulons avoir une réelle possibilité de construire une paix durable; pourtant, nous continuons de nous heurter à un grand nombre de difficultés qui existaient déjà il y a plus de 10 ans.

Dans le temps limité dont je dispose, je n'aborderai que deux questions : le financement et les capacités civiles. Je serai bref et ne parlerai que de mon expérience personnelle passée.

Si nous nous rappelons la situation en Afghanistan en décembre 2001, nous conviendrons que les difficultés politiques étaient grandes; cependant, un facteur important jouait en notre faveur : le pays mobilisait considérablement l'attention internationale, et il existait une ferme détermination de mener à bien le processus de paix. Nous le savons, cela allait nous apporter beaucoup de bonne volonté et d'appui politique. Fait très important, nous attendions aussi que cela nous apporte des liquidités. Comme je l'ai déclaré à de nombreux observateurs présents, comme moi, aux pourparlers de paix de Bonn, nous devions arriver à Kaboul avec de l'argent en poche, car nous devions commencer à offrir des dividendes de la paix peu après notre arrivée.

Cependant, s'il est vrai que nous avions plein d'idées, nous n'avions que très peu d'argent pour les réaliser, et je dois admettre que nous n'avons pas toujours utilisé avec sagesse le peu d'argent dont nous disposions. Par exemple, nous devions relever les ministères et les faire fonctionner. Qu'avons-nous donc fait? Nous avons acheté, pour chaque ministre, une voiture, un bureau, une chaise et un ordinateur. Cela n'a servi qu'à embarrasser le ministre face à ses fonctionnaires, car, dans son département, il n'y avait ni bureau ni chaise, les fenêtres étaient cassées et il n'y avait ni électricité ni chauffage. Ensuite, nous avons nous-mêmes été embarrassés, lorsque nous avons invité les ministres afghans et d'autres fonctionnaires à l'inauguration des bureaux joliment réaménagés de l'une de nos institutions. Alors que les bureaux du Gouvernement ne disposaient toujours pas d'électricité, de chauffage ni d'eau, notre bâtiment avait été refait rapidement et conformément aux normes internationales les plus élevées. Ces transformations ne sont pas passées inaperçues auprès de la population afghane.

En Afghanistan et ailleurs, on demande souvent aux représentants des Nations Unies quelle partie des fonds destinés à aider ces pays est réellement dépensée

par les Nations Unies et les organisations non gouvernementales internationales pour elles-mêmes et pourquoi il en est ainsi. Ils ne comprennent pas pourquoi les fonds qui leur sont promis sont en fait répartis sur deux comptes séparés : un compte pour le pays hôte et un compte séparé pour payer le réaménagement des bâtiments des Nations Unies, acheter un grand nombre de gros véhicules blancs et envoyer de nombreux fonctionnaires internationaux aux salaires élevés.

Comme si cela ne suffisait pas, alors que le compte destiné à payer le réaménagement de nos propres bureaux, à faire fonctionner nos générateurs et à payer notre propre personnel est assez rapidement réapprovisionné, l'autre compte ne l'est pas. En Afghanistan, alors que des centaines de millions ont été versés au début aux institutions des Nations Unies, très peu d'argent a été directement mis à la disposition des ministères et d'autres institutions nationales. En outre, je suis certain que tout le monde a vu la récente étude d'Oxfam, selon laquelle un pourcentage énorme des dons, à savoir 40 %, retourne aux pays donateurs sous la forme de salaires aux expatriés ou d'une autre façon.

Par conséquent, nous avons dû recourir à des mesures créatives pour établir un mécanisme au sein du Gouvernement, avec l'appui des donateurs et du Programme des Nations Unies pour le développement, afin de garantir le paiement des salaires très modestes de tous les fonctionnaires. Ce fut un réel exploit, qui a dû être répété tous les mois. Il a fallu attendre pour reconstruire les routes, les hôpitaux et les écoles. Il a fallu même davantage d'ingéniosité et l'appui patient de nombreux ambassadeurs compétents et dévoués, y compris d'un ambassadeur présent aujourd'hui dans cette salle, l'Ambassadeur Khalilzad des États-Unis.

La consolidation de la paix ne se fait pas simplement en envoyant du personnel des Nations Unies dans un pays et en plantant nos drapeaux sur le sol. Il faut des fonds. Les opérations les plus complexes, d'Haïti au Soudan, de la République démocratique du Congo à l'Afghanistan, ont des mandats dont l'essentiel consiste à réaliser des activités de consolidation de la paix, allant de la réforme de la police et du renforcement des institutions judiciaires aux élections et au réaménagement des prisons; pourtant, leurs budgets ne prévoient pas d'allocations pour ces activités. Il en résulte un déficit considérable, à un moment où les risques de reprise du conflit sont les plus grands.

Des fonds d'affectation spéciale des Nations Unies ont été créés pour quelques missions, afin de disposer de fonds provenant de contributions volontaires. Cependant, 13 % des contributions ont été versées aux Nations Unies pour ce qui est appelé les dépenses d'appui aux programmes. Personne n'a été en mesure de m'expliquer pourquoi ce prélèvement exorbitant est effectué sur ces fonds d'affectation spéciale. Heureusement, il est possible de négocier une réduction importante de ce prélèvement, mais il faut des mois pour que les négociations aboutissent favorablement. Il n'est pas étonnant que de nombreux donateurs répugnent à contribuer à ces fonds d'affectation spéciale. En outre, les missions se plaignent des lourdes procédures nécessaires pour obtenir des fonds. En conséquence, après toutes ces années et ces combats, nous sommes toujours incapables d'utiliser efficacement les fonds d'affectation spéciale.

J'en viens à la question des capacités civiles. Vous vous rappellerez, Monsieur, que nous avons essayé d'aborder notre mandat en Afghanistan en appliquant la politique dite d'empreinte légère. Ce concept est réellement très simple. Nous devons disposer d'autant de fonctionnaires internationaux qu'il nous en faut pour faire le travail, pas un de plus. Dans le cadre de la mission, nous devons, à titre individuel et collectif, avoir pour objectif de travailler d'emblée pour mener efficacement à bien le travail. Nous ne devons pas nous rendre compte tout à coup, alors que notre mandat vient à expiration, que nous avons négligé la nécessité de renforcer les capacités nationales. C'est un domaine dans lequel, à mon avis, nous continuons d'être peu efficaces.

Tout d'abord, nous supposons que chaque pays où nous arrivons a peu de capacité en propre ou pas du tout. C'est peut-être parce que nous ne regardons pas d'assez près. En Afghanistan, pays qui a été ravagé par 23 ans de guerre, nous avons rencontré d'innombrables Afghans dont les compétences auraient pu être utilisées par les Nations Unies. Si nous avions eu pour priorité, dès le début de la mission, de recruter des Afghans, nous aurions pu engager un grand nombre d'entre eux pour travailler dans tous les services gouvernementaux, à Kaboul et dans les provinces, et un très grand nombre des postes au sein de la mission et des institutions des Nations Unies auraient pu être occupés par des locaux. Si nous ne parvenons pas à trouver les savoir-faire dont nous avons besoin dans le pays, nous pouvions nous tourner vers la diaspora afghane, forte d'au moins

5 millions de personnes, dont la plupart se trouvent de l'autre côté de la frontière, au Pakistan et en Iran.

Le deuxième point concerne la taille de nos missions et le fait que nous ne sommes jamais en mesure de recruter notre personnel autorisé dans les délais. Dès lors, nous attribuons une bonne partie des échecs de la mission au manque de personnel. Des propositions ont été faites, comme de demander aux gouvernements nationaux de dresser des listes de civils auxquels il peut être fait rapidement appel. Il s'agit de propositions valables, et elles doivent être approfondies. Je pense personnellement que les besoins réels concernent l'état de droit, et la solution qui a ma préférence serait de permettre au Département des opérations de maintien de la paix d'établir sa propre liste de retraités – policiers, juges et autres. Je sais pertinemment que dans de nombreux pays, grands et petits, du Nord comme du Sud, ces capacités existent et attendent d'être mobilisées; mais la difficulté de trouver des experts, ainsi que l'absence de fonds affectés aux programmes pour les opérations de maintien de la paix donnent une bonne occasion au Conseil de réexaminer son approche des mandats de maintien de la paix.

J'ai l'impression que l'une des recommandations principales figurant dans le rapport de l'an 2000 du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies (S/2000/809) n'est pas toujours prise pleinement en compte au cours des débats portant sur les mandats des opérations de paix. Il s'agit de la recommandation selon laquelle le Conseil devrait confier à l'ONU des mandats réalisables et veiller à ce que les missions disposent de toutes les ressources – personnel, fonds et matériel – nécessaires pour s'acquitter de leur tâche. Nous devons également nous demander si l'ONU attirera un jour suffisamment de personnel qualifié étant donné les conditions de travail qu'elle offre. Nous devons en outre nous demander si nous continuerons d'avoir des difficultés à convaincre des personnes qualifiées, notamment des femmes, de travailler dans des lieux d'affectation déconseillés aux familles.

Plus important encore, nous devons éviter de mettre sur pied des missions stéréotypées qui assignent des tâches complexes et ambitieuses à une armée d'experts civils devant réaliser les mêmes séries de tâches dans des situations d'après conflit radicalement différentes. Il serait profitable de prendre le temps d'examiner les capacités existant dans un pays et de voir comment l'ONU peut s'associer aux institutions

nationales, au lieu de mettre en place ses propres structures lourdes et coûteuses.

Je réaffirmerai l'évidence en disant que les mandats doivent reposer sur les besoins réels d'un pays, et non pas sur les besoins perçus. Nous ne pouvons pas connaître vraiment ces besoins si nous ne passons pas un certain temps sur place à dialoguer avec les dirigeants et la société civile, et si nous ne parvenons pas, avec eux, à une bonne compréhension de ce qui est vraiment nécessaire. Je pense qu'une telle approche nous permettrait de nous orienter vers des missions beaucoup plus restreintes et mieux ciblées.

Parallèlement, les dirigeants des missions de maintien de la paix ne devraient pas oublier que d'autres entités de l'ONU les ont précédés dans le pays où elles viennent elles-mêmes d'arriver; ces entités ont peut-être même travaillé sur place pendant des années, voire des décennies. La nouvelle mission doit s'efforcer de compléter – pas de refaire ou de remplacer – le travail des institutions de l'ONU déjà sur place. Permettez-moi d'insister sur l'importance de la stratégie dite d'empreinte légère et sur la nécessité d'envisager d'utiliser systématiquement les capacités locales aussi rapidement et aussi abondamment que possible. D'autres le font; pourquoi pas l'ONU?

Le Comité suédois pour l'Afghanistan est une organisation non gouvernementale très active en Afghanistan depuis le début des années 80. Elle est financée par le Gouvernement et le peuple suédois et emploie actuellement 8 000 Afghans, dont des médecins, des enseignants et des ingénieurs. Cette organisation ne compte toutefois que 15 internationaux parmi son personnel. L'ONU mène elle-même des activités de déminage très importantes et couronnées de succès qui emploient entre 7 000 et 8 000 Afghans et seulement une vingtaine d'internationaux.

Je dis souvent que si je pouvais revenir à l'année 2001 en Afghanistan, ce que je ferais entre autres différemment serait de donner la priorité au renforcement de l'état de droit. Qu'est-ce que je veux dire par là? Cela signifie-t-il que nous aurions dû disposer de davantage d'experts étrangers s'occupant plus précisément des questions d'état de droit, d'élaboration des lois et de formation des juges? Non; mais nous aurions dû utiliser plus efficacement nos moyens de pression politique sur cette question. Nous aurions dû jouer un rôle de facilitateur politique plus important et plus dynamique pour rassembler les différents acteurs nationaux derrière une vision

commune et un plan national au service du renforcement de l'état de droit dans le pays.

Je constate avec satisfaction à ce propos que le Secrétaire général vient de publier une nouvelle note d'orientation concernant l'approche commune de l'ONU à l'égard de l'état de droit, qui insiste sur le fait que son rôle est de faciliter les processus permettant aux différentes parties prenantes nationales de discuter et de résumer les éléments des plans de leurs pays visant à renforcer l'état de droit et assurer une justice durable et que l'objectif de l'ONU en aidant à promouvoir l'état de droit est d'aider ces parties prenantes nationales à développer leurs propres visions, programmes et approches vis-à-vis des réformes et programmes.

Les processus, la direction et la prise de décisions doivent être confiés aussi rapidement que possible aux parties prenantes nationales. Le Secrétaire général affirme à juste titre que l'aide à la promotion de l'état de droit a été trop souvent axée sur les dimensions techniques sans tenir suffisamment compte des aspects politiques et stratégiques et que, tant que les parties prenantes nationales ne jugeront pas utile d'appuyer le développement de l'état de droit, l'assistance technique aura un impact limité.

Le Conseil n'a pas besoin qu'on lui rappelle l'importance du rôle que joue l'ONU en aidant les pays à gérer et régler leurs conflits et à reconstruire leurs institutions et économies nationales. Une expérience précieuse a été acquise au fil des ans, et les missions de l'ONU fonctionnent mieux aujourd'hui qu'il y a quelques années. Nous ne pouvons toutefois pas nous reposer sur nos lauriers. Nombre de missions luttent pour trouver le bon équilibre entre les objectifs qui leur ont été assignés et les ressources dont elles disposent. Le financement et les capacités civiles sont deux des domaines déficitaires auxquels il importe de remédier de toute urgence. La manière dont le Conseil débat et décide des mandats de maintien de la paix pourrait substantiellement contribuer au règlement de ces problèmes.

La communauté internationale dépense des milliards de dollars chaque année pour le maintien de la paix. De toute évidence, il est regrettable que dans certains cas, nous soyons entrés dans les pays hôtes sous les vivats de la population pour baisser la tête de honte et d'incrédulité face à la déception, la colère, voire l'hostilité, de cette même population quelques mois plus tard parce que nous n'avons pas pu lui offrir

des dividendes de la paix tangibles. Cela n'est toutefois pas inévitable; nous pouvons et devons faire mieux.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Brahimi d'avoir évoqué aussi franchement son expérience pour demander au Conseil de réfléchir sérieusement à l'appropriation nationale et aux solutions locales.

Les orateurs ont mentionné que le document de réflexion du Royaume-Uni est bref et succinct; il m'incombe donc de demander aux orateurs d'être aussi brefs et succincts dans leurs interventions. Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil, je rappelle aux orateurs qu'ils doivent limiter leurs déclarations à cinq minutes. Les délégations ayant des déclarations plus longues sont priées de distribuer leurs textes et de limiter leurs déclarations à cinq minutes. Nous devons entendre 20 orateurs avant le déjeuner et 35 après le déjeuner. Il faut donc que nous avancions.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Gordan Jandroković, Ministre des affaires étrangères et de l'intégration européenne de la Croatie, qui vient juste d'arriver de son pays.

**M. Jandroković** (Croatie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord présenter les sincères condoléances de la Croatie à la Chine et au Myanmar pour les pertes tragiques en vies humaines qu'ils ont subies.

Mon pays souscrit à la déclaration qui sera prononcée par le représentant de la République de Slovénie au nom de l'Union européenne. Je voudrais toutefois faire quelques observations sur la question importante dont nous sommes saisis.

Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir choisi la consolidation de la paix après les conflits comme thème de ce débat sous la présidence britannique du Conseil de sécurité. Ce thème est opportun et particulièrement pertinent dans le monde où nous vivons, un monde où nous voyons trop de conflits achevés dans le cadre d'accords négociés reprendre dans les cinq années qui suivent. Nous voyons en outre que, dans de nombreuses zones de conflits, la situation ne permet pas aux gouvernements nationaux d'assumer leur responsabilité en matière de sécurité et de bien-être de leur population, ce qui contribue donc à prolonger sans raison une présence militaire internationale apparemment interminable ou toute autre présence.

Comment cela est-il possible? La réponse, si tant est qu'on la trouve, sera presque toujours très complexe, voire même impossible à trouver – à l'instar des situations réelles dans les zones d'après conflit. On pourra trouver certaines explications dans le document de réflexion distribué dans le cadre de nos délibérations d'aujourd'hui (S/2008/291, annexe), qui fournit, selon nous, un excellent point de départ à notre débat. Certes, l'application rapide d'un accord de paix est très importante, mais nous devons veiller à ce que cela ne se fasse pas hors de tout contexte. C'est l'ensemble d'une société qui sort d'un conflit qui doit bénéficier des dividendes de la paix, lesquelles prennent la forme de la stabilité, de la sécurité et d'une amélioration de la vie quotidienne. Nous souscrivons pleinement à ces évaluations.

En outre, nous estimons qu'il importe de faire appel aux ressources nationales lorsque faire se peut sans pour autant exacerber les tensions politiques existantes. Une opération de stabilisation après conflit ne peut certainement que profiter de ce type d'engagement. Le recours aux ressources nationales renforce sans aucun doute l'efficacité d'une opération et permet de faire appel à l'expérience et aux compétences disponibles parmi la population du pays sortant d'un conflit, population qui, dans la plupart des cas, offre une perspective privilégiée que n'ont pas les personnes extérieures.

Un autre avantage de cette approche est qu'elle permet de mettre au point une capacité autonome nécessaire à la consolidation des structures nationales qui seront ultérieurement appelées à assumer la responsabilité de gouverner le pays. Il convient également de mentionner l'effet positif que peut avoir la communauté internationale lorsqu'elle travaille avec les structures nationales puisque cela contribue à mieux faire accepter la mission de consolidation de la paix à la population locale.

Notre propre expérience durant la guerre qui a été imposée à la Croatie dans les années 90, alors que les Casques bleus des Nations Unies, le Haut-Commissariat pour les réfugiés et l'Organisation mondiale de la Santé, ainsi que de nombreux autres organismes et organisations d'assistance humanitaire, étaient présents dans la région, nous porte à conclure que tous ces organismes, venus avec les meilleures intentions du monde, ont très souvent été incapables de comprendre quels étaient les véritables besoins de la population ou de coopérer effectivement entre eux ou avec les populations concernées. Le résultat final a été

que l'essentiel des dépenses encourues alors par l'ONU et d'autres organismes en Croatie n'ont servi qu'à leur entretien et à l'entretien de leurs propres programmes et objectifs, et n'ont nullement bénéficié aux populations et aux institutions qui avaient besoin de leur assistance.

Je n'ai nullement l'intention de dénigrer la présence de l'ONU et d'autres organisations humanitaires en Croatie pendant cette époque difficile. Nous sommes très reconnaissants de toute l'aide que nous avons reçue, qui, effectivement, a produit certains résultats notables, y compris l'une des missions les plus réussies de l'ONU – l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale. Mes observations ont pour seul objectif de montrer que nous pouvons toujours tirer des leçons de nos activités, et les améliorer.

La création de la Commission de consolidation de la paix est l'un des résultats les plus importants à ce jour de la réforme des Nations Unies. La Croatie a joué une part très active dans sa fondation et en a également été élue membre lors de sa première année d'existence, y compris en tant que membre de la réunion spécialement consacrée au Burundi. Nous apprécions et appuyons le travail que mène la Commission, en particulier par le biais de ses stratégies intégrées de consolidation de la paix. Nous devons désormais veiller à ce que ces stratégies soient mises en œuvre sur le terrain le plus efficacement possible.

La Croatie estime que la notion de consolidation de la paix telle que définie par la Commission de consolidation de la paix est le meilleur moyen de réaliser et consolider effectivement les trois grands volets de l'Organisation – la sécurité, le développement et la protection des droits de l'homme. L'instauration et la consolidation de la sécurité créent les conditions nécessaires au développement, ce qui a pour effet de renforcer les outils requis pour défendre et protéger les droits de l'homme. La réalisation de ces trois grands volets aboutira à l'instauration d'une paix durable et d'une stabilité et d'une prospérité à long terme.

Nous savons bien que les perspectives d'une paix véritable sont renforcées par l'engagement rapide et coordonné du système des Nations Unies une fois qu'un cessez-le-feu a été mis en place sur le terrain ou qu'un accord de paix a été signé. Comme un grand nombre d'organismes des Nations Unies peuvent jouer un rôle actif dans les situations d'après conflit, il est impératif que leurs efforts soient coordonnés et

intégrés afin que les capacités de tous les organismes des Nations Unies et d'autres organismes puissent être utilisées au mieux tout en réduisant les doubles emplois. Cela permettra certainement de réduire les dépenses et d'allouer davantage de ressources aux besoins de base du pays concerné.

Un bon exemple d'une approche coordonnée et intégrée est le rapport du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies, intitulé « Unis dans l'action » (voir A/61/583) que nous appuyons sans réserve. Selon ce rapport, le Coordonnateur résident doit avoir les moyens de diriger les efforts intégrés de l'ONU dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de l'environnement. Les efforts de consolidation de la paix après un conflit et la direction sur le terrain doivent suivre un schéma similaire.

Nous sommes également d'avis que les plans et l'organisation de la structure de base des efforts intégrés de stabilisation après un conflit devraient être constamment en état d'alerte afin que les préparatifs d'une opération prennent le minimum de temps et n'incluent que des détails spécifiques au pays. À cet égard, plusieurs questions ont été posées dans le document de réflexion dont nous sommes saisis aujourd'hui (S/2008/291, annexe). Lorsque nous considérons les différents types d'experts civils nécessaires à une mission de consolidation de la paix après un conflit, notamment dans les domaines de la justice, du système pénitentiaire, de la réforme du secteur de la sécurité, de la gouvernance et du relèvement économique, nous sommes d'avis que la constitution de listes, proposée dans le rapport Brahimi (S/2000/809), est une mesure positive. L'existence de listes permanentes d'experts civils prêts à être déployés à la dernière minute réduirait considérablement les périodes de préparation et permettrait de déployer rapidement les opérations civiles de stabilisation après un conflit immédiatement après qu'un cessez-le-feu ou un accord de paix a été conclu. À cet égard, mon gouvernement est prêt à apporter sa contribution sous la forme d'experts civils qui ont eux-mêmes accumulé une expérience et acquis des compétences durant la période de stabilisation et de reconstruction après le conflit en Croatie.

Toutes les activités dont nous parlons aujourd'hui ne sont évidemment pas possibles sans un financement suffisant. Nous devons donc faire tout notre possible pour assurer un financement durable et transparent. La Croatie est, pour sa part, l'un des fondateurs du Fonds

pour la consolidation de la paix dont elle appuie les activités et auquel elle contribue.

Ma délégation espère que le débat d'aujourd'hui aboutira à la prise de mesures concrètes qui permettront de renforcer les capacités de l'ONU et de la communauté internationale dans le domaine de la consolidation de la paix après un conflit. Nous attendons avec intérêt les conseils du Secrétaire général sur la question, et sommes d'avis que le Conseil devrait réexaminer ce thème en temps voulu.

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'ai maintenant le plaisir de donner la parole à S. E. M. Mosiuoa Gerard Patrick Lekota, Ministre de la défense de l'Afrique du Sud.

**M. Lekota** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la délégation du Royaume-Uni d'avoir organisé le présent débat. L'Afrique du Sud s'associe à la déclaration que fera tout à l'heure le représentant de la Jamaïque au nom du Mouvement des pays non alignés.

En décembre 2005, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont mis conjointement en place la Commission de consolidation de la paix, nouvel organe intergouvernemental consultatif de l'Organisation des Nations Unies chargé d'appuyer les efforts de paix dans les pays sortant d'un conflit.

Il faut voir dans le débat d'aujourd'hui une nouvelle occasion d'appuyer et de renforcer le mécanisme existant de l'architecture de consolidation de la paix des Nations Unies, qui permettra ainsi de relancer les initiatives de consolidation de la paix dans les pays sortant d'un conflit. Il faut renforcer la Commission de consolidation de la paix, laquelle doit rester le centre de liaison des activités de consolidation de la paix. À l'heure actuelle, la tâche principale qui attend la Commission est de maximiser son impact sur le terrain en pleine conformité, coopération et accord avec les politiques et les stratégies des gouvernements nationaux.

Dans une situation d'après conflit, la priorité devrait être donnée aux quatre grands volets de la reconstruction après conflit, à savoir, la sécurité, le bien-être social et économique, la justice et la réconciliation, la bonne gouvernance et la participation. Les sociétés sortant d'un conflit se heurtent à divers problèmes, dont la faiblesse des institutions, sinon leur absence, et l'insuffisance ou la non-existence des capacités nécessaires pour assurer la

durabilité à long terme de la paix et du développement socioéconomique.

Il est encore plus important de veiller à ce que la définition et l'élaboration des priorités et des stratégies nationales et les recommandations y afférentes soient le fait des autorités nationales et locales. Si les efforts de consolidation de la paix ne sont pas contrôlés au niveau national, il est probable que toute intervention sera perçue comme une forme d'imposition. Et, comme l'histoire nous l'a appris, les bénéficiaires de solutions imposées ont vite fait de ne pas en tenir compte, et ces solutions sont alors vouées à l'échec.

La question du déploiement d'experts civils chargés d'examiner les lacunes dans les capacités d'un pays en période d'après conflit et de stabilisation mérite d'être examinée de près. L'expérience de l'Afrique du Sud dans les missions de paix africaines, comme au Burundi par exemple, montre que certaines compétences d'experts civils sont d'une très grande utilité. En principe, nous sommes donc favorables à la notion de missions de paix intégrées, dans les limites des divers mandats. Nous espérons que des débats détaillés se poursuivront sur la façon d'appliquer cette notion, notamment au rôle de l'ONU, des organisations régionales et des États Membres.

La modeste expérience que nous avons acquise depuis que nous participons aux efforts de la communauté internationale pour stabiliser certaines régions du continent et d'autres zones nous a montré que l'adhésion régionale était essentielle au succès de toute mission de maintien de la paix. Nous nous rendons compte aujourd'hui, sur la base de notre expérience, que la participation collective ou équilibrée des pays de la région dans laquelle un conflit fait rage est vitale car ces pays ont des intérêts partiels mais directs dans la réussite ou l'échec d'une mission de maintien de la paix. Il n'est pas exagéré de dire que l'engagement humain vis-à-vis d'un processus peut parfois s'avérer plus important que les milliards de dollars dépensés pour régler un problème. Les êtres humains peuvent réaliser des choses, parfois même sans argent.

À notre avis, pour que la reconstruction après un conflit soit couronnée de succès, il importe que ce processus aille dans le sens d'un renforcement de la paix, de la stabilité et de la sécurité. En effet, l'engagement tant national que régional doit faire partie dès le départ de l'action entreprise pour que ceux qui appartiennent au pays ou à la région se sentent

partie prenante du processus. Pour que le règlement soit durable, la volonté du pays en question et de ses voisins est indispensable.

Concrètement, cela signifie que les professionnels de la reconstruction après un conflit et les ressources allouées sont mobilisés parallèlement aux soldats de la paix. Pourtant, nous sommes conscients des difficultés liées au déploiement des capacités civiles, notamment pour ce qui relève de la sécurité.

Dans son document de réflexion, la délégation britannique a soulevé, entre autres, la question du manque de financement à la suite d'un conflit. L'un des piliers du dispositif en faveur de la consolidation de la paix au sein des Nations Unies est le Fonds pour la consolidation de la paix. Ce fonds a été créé spécifiquement pour appuyer la réalisation d'activités de consolidation de la paix et est considéré comme un catalyseur pour attirer les ressources financières si nécessaires, notamment à un moment où l'espoir d'un relèvement est faible. Le fonds joue un rôle important car, pour donner une chance à la paix, les conditions matérielles d'une société doivent changer et l'espoir de la population d'avoir de meilleures conditions de vie doit être maintenu. Des projets ayant un impact rapide doivent être réalisés afin de montrer les dividendes de la paix à la population et aux communautés, fragiles.

Les ressources fournies par l'ONU et d'autres organisations multinationales sont souvent mobilisées bien plus lentement qu'il ne faudrait, ce qui fait que d'excellentes occasions sont parfois perdues. Il nous est donné de devoir demander à nos partenaires une aide bilatérale directe pour nous éviter de laisser passer certaines occasions. Dans ce contexte, je dois mentionner les Pays-Bas, la Belgique et le Royaume-Uni, qui nous ont parfois aidés et qui nous ont permis de poursuivre notre action en République démocratique du Congo.

L'Union africaine continue de jouer le rôle qui lui revient dans la consolidation de la paix, notamment par le biais de sa politique en matière de reconstruction après un conflit et de développement. L'Afrique du Sud a le privilège d'avoir été désignée pour présider la première Commission ministérielle de l'Union africaine, dont le thème principal est la reconstruction après le conflit et le développement du Soudan.

Enfin, nous nous félicitons des efforts déployés par la présidence britannique pour nous engager sur ces questions multisectorielles de paix, de sécurité et de

développement, et nous appuyons la déclaration présidentielle qui sera adoptée ultérieurement.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Afrique du Sud de sa contribution ciblée et très utile.

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole à M. Olivier Chastel, Secrétaire d'État aux affaires étrangères de la Belgique.

**M. Chastel** (Belgique) : Je souhaiterais à mon tour me joindre aux messages de condoléances adressés à la Chine et au Myanmar.

Je voudrais ensuite vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat sur la consolidation de la paix dans la phase postconflit. La Belgique s'aligne évidemment sur la déclaration que la Slovénie prononcera au nom de l'Union européenne.

Dans le document de réflexion dont nous sommes saisis (S/2008/291), des questions fondamentales sont posées : Comment assurer une stabilisation durable après la fin d'un conflit? Comment éviter une reprise du conflit dans la période qui suit la conclusion d'un accord de paix? La communauté internationale, c'est vrai, peine encore à relever pleinement ces défis. Il est clair qu'il n'incombe pas uniquement au Conseil de sécurité de trouver des réponses à ces questions. L'Assemblée générale, la Commission de consolidation de la paix et d'autres instances des Nations Unies peuvent également nourrir cette réflexion.

Mon intervention s'articulera autour des points suivants : la contribution des experts civils internationaux, la mise à disposition de moyens financiers flexibles, les partenariats entre pays bénéficiaires et communauté internationale, et, enfin, la coordination de la communauté internationale.

L'évolution qu'ont connue les opérations de maintien de la paix au cours des dernières années est une première réponse à ces préoccupations. Depuis quelque temps, elles ne sont plus de simples opérations militaires mais, devenues pluridisciplinaires, elles contribuent également à la protection des droits de l'homme, à la justice transitionnelle, à la formation de la police et des forces de sécurité et au renforcement des capacités de l'État. Force est de constater toutefois qu'il reste difficile d'envoyer sur le terrain, très vite après la conclusion d'un accord de paix, des experts civils, spécialisés dans ces domaines, et en nombre suffisant. Or, c'est justement ce genre d'assistance technique qui peut faire la différence dans la

perspective d'une consolidation durable de la paix, en aidant le pays à reconstruire les structures de l'État.

En effet, de nombreux pays ne sont pas en mesure de détacher des experts civils de manière rapide et flexible, soit parce que des obstacles administratifs se présentent, soit parce que, simplement, ces experts ne sont pas disponibles. Nous pourrions, par exemple, envisager de mettre sur pied une réserve d'experts internationaux pour un déploiement immédiat. Ceci pourrait se faire d'ailleurs en concertation avec les organisations régionales. La Belgique serait favorable à ce que le Secrétaire général examine cette question et formule des propositions.

Le débat qu'a tenu le Conseil de sécurité la semaine dernière a également mis en lumière l'importance de la réforme du secteur de la sécurité pour une paix durable, et je ne reviendrai donc pas sur cet élément essentiel.

Un autre problème majeur réside dans l'absence d'instruments de financement permettant de répondre de manière suffisamment flexible aux premières urgences et aux besoins les plus pressants dans une situation postconflictuelle, ou du moins une cohérence insuffisante des instruments existants. Dans ses recommandations, le rapport Brahimi (S/2000/809) insistait déjà pour qu'un certain pourcentage du budget alloué à une mission de maintien de la paix soit réservé au financement des projets à impact rapide. L'objectif est que la population ressente immédiatement les bénéfices de la paix. Le recours à ces projets à impact rapide a une réelle valeur ajoutée. Nous devrions envisager des possibilités de mobiliser des moyens financiers permettant d'appuyer les autorités nationales dans la réalisation de tels projets. Dans ce contexte, il faudrait examiner les moyens et les instruments financiers mobilisables le plus vite possible au bénéfice d'un pays en situation d'après conflit et la manière de les rendre opérationnels de façon coordonnée. Cette réflexion a par ailleurs également lieu au sein de la Commission de consolidation de la paix.

La mise à disposition d'experts civils et d'aide financière flexible sont des éléments nécessaires dans la phase de stabilisation. Mais ils ne sont pas suffisants. Il faudra aussi que l'engagement politique des dirigeants du pays concerné se traduise par une coopération opérationnelle et efficace avec la communauté internationale. Et dans ce contexte, nous devons tenir compte des réalités et des obstacles de

terrain. Fréquemment, les autorités nationales ne sont pas en mesure de faire face aux défis multiples de la crise, non par manque de volonté politique mais plutôt faute de capacités et de moyens. C'est la raison pour laquelle nous devrions envisager des partenariats avec ces autorités afin d'identifier rapidement les besoins et y apporter ensemble une réponse adéquate.

Il faut aussi une meilleure coordination au sein de la communauté internationale, de même que davantage d'anticipation des la planification d'une éventuelle intervention sur le terrain. Le Conseil de sécurité devrait dès le départ mieux intégrer la construction de ce partenariat et le lancement de la consolidation de la paix dans ses mandats, surtout quand il s'agit de superviser et d'accompagner la mise en œuvre des accords de paix.

Établir ou reconstruire un état de droit dans un pays affecté par un conflit est par définition une mission de longue haleine. Ne nous faisons pas d'illusions : il n'y a, en la matière, pas de solution miracle; mais le Conseil de sécurité doit envisager de nouvelles pistes permettant de poser les fondations d'une paix durable.

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'ai maintenant le grand plaisir d'inviter S. E. M. Imron Cotan, Secrétaire général du Ministère des affaires étrangères de l'Indonésie, à prendre la parole.

**M. Cotan** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat thématique. Soyez assuré de notre plein appui à votre direction pour lui garantir une issue productive. Je voudrais aussi vous adresser les salutations personnelles du Ministre des affaires étrangères, Hassan Wirajuda. J'ai beaucoup apprécié la conversation que vous avez eue avec lui sur le Myanmar il y a quelques jours.

Comme le Ministre sud-africain de la défense, ma délégation fait également sienne la déclaration à venir du représentant de la Jamaïque, qui s'exprimera au nom du Mouvement des pays non alignés.

Depuis son apparition, en 1992, le concept de consolidation de la paix après un conflit a évolué et fait désormais partie intégrante de diverses initiatives de paix. Il participe à présent des efforts de la communauté internationale pour instaurer une paix durable dans les pays émergents d'un conflit. Dans un monde où les guerres, la famine et la destruction s'imposent si fortement, la consolidation de la paix

après un conflit est une démarche louable qui mérite tout notre appui. Nombre de pays qui figurent à l'ordre du jour du Conseil de sécurité en bénéficient. Elle est cruciale pour veiller à ce que la paix devienne durable dans ces pays.

De plus, du fait de l'importance croissante des efforts de consolidation de la paix d'après conflit, on espère beaucoup actuellement voir les opérations de maintien de la paix de l'ONU en cours passer rapidement à la phase de consolidation de la paix postconflictuelle. Il s'agit d'une phase importante non seulement pour le pays concerné, mais aussi pour le Conseil, qui peut alors se consacrer à des questions plus pressantes comme le règlement du conflit et l'instauration de la paix au Moyen-Orient, où la violence est depuis longtemps une réalité quotidienne. Il est en effet tragique que des meurtres aveugles continuent d'être commis sans répit dans cette partie du monde.

Si nous soulignons l'importance de la consolidation de la paix à l'issue d'un conflit, nous sommes néanmoins d'avis qu'une telle entreprise ne saurait durer perpétuellement. Elle doit être tendue vers une fin et renforcer au bout du compte l'indépendance et l'autonomie des pays où des missions de consolidation sont déployées après un conflit. S'agissant du rôle des pays qui en bénéficient, ma délégation attache une importance primordiale à la direction et à l'appropriation nationales des efforts déployés. Les États doivent participer activement à chaque étape du processus. Étant donné que la consolidation de la paix d'après conflit est une démarche multiforme, nous estimons qu'elle doit être guidée par une hiérarchie de priorités fixée en fonction des besoins spécifiques et de la dynamique politique propres au pays concerné.

La consolidation de la paix après un conflit joue un rôle critique s'agissant d'orienter les pays dans la phase délicate qui consiste à sortir d'un climat de conflit pour entrer dans un état plus stable. Son importance est certes indéniable, mais il reste beaucoup à faire pour améliorer son efficacité. La rapidité du déploiement est aussi fondamentale dans cette phase que dans le cadre des opérations de maintien de la paix.

L'ONU a déployé diverses opérations de maintien de la paix menées par de très nombreux soldats dans différents pays, avec un succès variable selon les cas. Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans ses

remarques, il nous faut l'appui d'experts civils, notamment des spécialistes du développement, des juges, des administrateurs et d'autres professionnels compétents. Du fait que l'ONU est actuellement à court de personnel disponible pour des missions de maintien et de consolidation de la paix, il devient critique d'accroître et d'élargir la portée de la coopération internationale. Cependant, toute la difficulté de cette coopération consiste à déterminer comment apporter une réponse suffisante, rapide et coordonnée aux exigences de la consolidation de la paix d'après conflit.

Cela m'amène à la question du financement, qui est également essentiel au succès de la consolidation de la paix à l'issue d'un conflit. Il faut étudier et utiliser toutes les modalités possibles de financement. Si utiles soient-ils, les fonds d'affectation spéciale à donateurs multiples ne peuvent pas être le fondement d'une activité socioéconomique normale, qui requiert des ressources autogérées. Le piège de la dette et des politiques fiscales trop strictes imposées par les institutions financières doit aussi être évité. Par conséquent, des efforts supplémentaires peuvent et doivent être déployés afin d'encourager des sources non gouvernementales et le secteur privé à combler les lacunes.

Nous insistons sur le rôle central de la Commission de consolidation de la paix dans la consolidation de la paix d'après conflit au sein du système des Nations Unies. Actuellement dans sa troisième année de fonctionnement, la Commission commence à trouver sa place et prend de la valeur ajoutée. Elle a su créer des liens entre les acteurs opérant dans le domaine politique/de la sécurité et ceux qui sont actifs dans la sphère financière/du développement, tout en maintenant une attention politique à moyen terme sur les pays sortant d'un conflit.

Une fois encore, comme les orateurs précédents l'ont expliqué de manière éloquente, l'existence d'institutions et de ressources concurrentes en si grand nombre fait de la coordination un problème majeur à régler. Nous reconnaissons le rôle que le Conseil de sécurité peut jouer pour améliorer la coordination et la division du travail au niveau des organes de l'ONU. Selon nous, le Conseil est à même de garantir la pertinence opérationnelle des recommandations de la Commission de consolidation de la paix, qui reste essentielle pour les pays inscrits à l'ordre du jour des deux organes et afin de trouver une solution aux

difficultés sécuritaires associées à la consolidation de la paix.

Tout aussi essentielle est la synergie entre la Commission de consolidation de la paix, l'Assemblée générale – y compris la Cinquième Commission et le Comité spécial des opérations de maintien de la paix – et le Conseil économique et social. Il est particulièrement important de jeter un pont entre les questions de consolidation de la paix, de stabilité politique, de relèvement socioéconomique et d'action humanitaire, car cela poserait les fondements d'activités de développement à long terme.

Comme l'a affirmé le Secrétaire général dans ses remarques aujourd'hui, ses représentants spéciaux assument des fonctions importantes dans les processus de paix. Ils peuvent jouer un rôle de coordination en participant avec tous les acteurs pertinents aux efforts d'ensemble de l'ONU dans un pays donné. Ils peuvent également faire office de responsables locaux, à des fins tant de négociation que de médiation, et sur les plans administratif, financier comme logistique.

Enfin, ma délégation tient à réaffirmer notre appui aux initiatives internationales de consolidation de la paix d'après conflit. Nous voulons également souligner à nouveau le rôle central de la Commission de consolidation de la paix pour ce qui est de fournir à l'ONU des orientations politiques et des stratégies au bénéfice de ses activités de consolidation de la paix postconflituelles.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à M<sup>me</sup> Rama Yade, Secrétaire d'État française chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme.

**M<sup>me</sup> Yade** (France) : Bien évidemment, au nom de la France, je voudrais me joindre à mes collègues pour dire à la Chine et la Birmanie ma tristesse devant la catastrophe humanitaire qu'elles subissent en ce moment.

Pour en revenir à notre séance, je tiens à remercier chaleureusement M. Miliband et le Royaume-Uni, qui préside le Conseil aujourd'hui, pour avoir pris l'initiative d'organiser ce débat public sur la stabilisation postconflit. La stabilisation postconflit figure aujourd'hui au cœur des préoccupations de la communauté internationale, et d'abord du Conseil de sécurité.

Durant la période cruciale de sortie de crise, la communauté internationale se doit d'appuyer des

institutions nationales encore précaires et leur permettre de répondre aux besoins élémentaires de la population. Naturellement, la tenue d'élections est souvent une étape capitale et nécessaire au retour d'un pays vers la paix, la stabilité et la démocratie. Mais reconnaissons qu'elle n'en est pas pour autant une condition suffisante. Nous avons devant nous malheureusement des exemples à cet égard très préoccupants, que ce soit au Timor Oriental ou en Haïti.

Alors, quelles réponses pouvons-nous proposer à ces nouveaux enjeux?

Nous devons travailler à renforcer les capacités internationales de l'ONU pour agir à chaque étape d'une crise, depuis la menace de conflit jusqu'à la reconstruction, en passant par le maintien de la paix et la stabilisation. Il s'agit là d'une vision et d'un engagement que nous partageons avec le Royaume-Uni, comme l'ont rappelé le Président de la République et le Premier Ministre Gordon Brown lors du sommet franco-britannique du 27 mars dernier. À cet effet, nous souhaitons développer notre action suivant quatre axes, sans préjudice des positions de l'Union européenne que défendra tout à l'heure la Slovénie, et dont la France est, bien évidemment, totalement solidaire.

Le premier axe, c'est que nous devons d'abord renforcer la cohérence des interventions de la communauté internationale en phase postconflit, en intégrant leurs différentes dimensions : politique, sécuritaire, humanitaire et de développement. En Afghanistan, par exemple, l'ensemble de la communauté internationale est convaincu de la nécessité de mettre en œuvre une stratégie globale civile et militaire. C'est le sens de la résolution 1806 (2008) du Conseil de sécurité, qui a confié au nouveau Représentant spécial du Secrétaire général une mission de coordination de l'effort international, qui inclut ces deux aspects.

La Commission de consolidation de la paix des Nations Unies constitue également un premier effort de mise en cohérence de l'action de la communauté internationale. Nous pensons qu'une amélioration des méthodes de travail de la Commission est souhaitable pour lui permettre de mieux atteindre cet objectif.

Nous devons également renforcer notre action dans certains des aspects essentiels de la stabilisation. Parmi les enjeux cruciaux que sont la promotion d'un état de droit, la mise en place d'une justice efficace et

indépendante ou le développement d'une bonne gouvernance, la réforme des secteurs de sécurité constitue une étape indispensable, souvent cruciale. L'action des Nations Unies dans ce domaine doit être encouragée, comme l'a fait le Conseil de sécurité le 12 mai dernier (voir S/PV.5889 et S/PV.5890). Je veux donc renouveler l'appui de la France au travail mené par le Secrétaire général pour définir une approche de l'Organisation en matière de réforme du secteur de la sécurité.

Je voudrais également souligner l'importance de la lutte contre l'impunité, qui est la condition première d'une authentique réconciliation sans laquelle aucune paix durable et aucun développement ne sont possibles. La France a été à l'origine de la résolution 1593 (2005) du Conseil de sécurité, saisissant la Cour pénale internationale (CPI) de la situation au Darfour. C'est également un expert français qui a élaboré les principes directeurs des Nations Unies sur la lutte contre l'impunité. Nous appuyons donc naturellement les processus nationaux initiés en ce sens au Burundi, en Mauritanie ou au Togo. Nous continuerons d'appuyer résolument l'action de la justice pénale internationale, et plus particulièrement de la CPI, dont les décisions doivent être exécutées.

Troisième axe, qui me tient particulièrement à cœur : celui de la promotion et de la garantie du respect des droits de l'homme dans les sociétés sortant de crise. Il ne peut y avoir à long terme de paix, ni de sécurité, ni de développement, si les droits civils et politiques, mais aussi les droits économiques, sociaux et culturels sont bafoués. Comment un État peut-il espérer se reconstruire sans s'appuyer sur l'énergie de son peuple, son inventivité, son esprit d'entreprise, sans lui garantir une liberté d'expression et d'association qui lui permette de pleinement exprimer son potentiel?

Comment pourrions-nous espérer reconstruire une société stable et démocratique si le droit à l'éducation, qu'il s'agisse de l'éducation primaire universelle ou de l'accès des femmes à l'éducation, n'est pas respecté? Comment rebâtir des sociétés dont les forces vives seraient décimées par des pandémies ou dans lesquelles les femmes seraient marginalisées?

C'est dans cette perspective que la France appelle de ses vœux une mondialisation équitable et régulée. Tel est également le sens du combat que nous menons contre le fléau des enfants soldats; c'est pourquoi la France a créé un forum de suivi des engagements de

Paris, qui contribuera à faciliter le financement des programmes de réinsertion sociale des ex-enfants soldats. Là aussi nous devons inscrire notre action dans la durée. C'est pourquoi il est également indispensable de renforcer la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité dans toutes ses dimensions. Nous le devons tant afin de lutter contre les violences sexuelles et l'impunité dont bénéficient encore trop souvent les auteurs de ces insupportables exactions que de garantir la place des femmes dans tout processus de paix et de reconstruction.

Enfin, la France entend appuyer l'action des Nations Unies en matière de stabilisation postconflit en mobilisant les capacités de l'Union européenne. D'une manière générale, nous appuyons le développement des capacités des organisations régionales, notamment de l'Union africaine, sur les questions de sécurité. Nous souhaitons tout particulièrement développer la coopération entre l'Union européenne et les Nations Unies sur ces aspects. L'Union européenne dispose d'une large palette d'instruments et d'une expérience opérationnelle qui peuvent être mises à la disposition des Nations Unies. C'est vrai pour les missions de la politique européenne de sécurité et de défense dans les domaines de la politique européenne de défense, de la réforme des secteurs de la sécurité en République démocratique du Congo ou en Guinée-Bissau, de l'état de droit en Iraq ou en Géorgie, ou de la police en Afghanistan et en Bosnie.

Le développement du partenariat entre les Nations Unies et l'Union européenne sur les questions de sécurité au sens large sera donc une priorité de la présidence française de l'Union européenne, et nous entendons y travailler concrètement.

**M. Tiendrébéogo** (Burkina Faso) (*parle en anglais*): Je voudrais également présenter nos profondes condoléances à la Chine et au Myanmar à la suite des catastrophes humanitaires auxquelles ils sont aujourd'hui confrontés.

Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative d'organiser le présent débat du Conseil de sécurité sur la consolidation de la paix après les conflits, problématique à laquelle le Burkina Faso accorde une attention particulière.

Ma délégation voudrait souscrire à la déclaration qui sera faite par le Représentant permanent de la Jamaïque au nom du Mouvement des pays non alignés.

Les pays sortant de conflit sont directement confrontés à de nombreux défis, tels que la déstabilisation de l'économie, la déconstruction des services de sécurité et des forces de défense, un dysfonctionnement de l'administration publique et du système judiciaire, et j'en passe, toutes choses qui rendent leur situation très précaire. Les exemples actuels du Burundi, de la Sierra Leone, de la Guinée-Bissau et de bien d'autres sont illustratifs à cet égard.

Il y a donc urgence à aider ces pays à sortir de cette période transitoire, avec un programme adéquat de consolidation de la paix, que le Secrétaire général décrivait déjà dans son rapport de 1998 intitulé « Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique » comme « l'ensemble des décisions prises à la fin d'un conflit pour affermir la paix et prévenir une reprise des hostilités » (*S/1998/318, par. 63*).

Pour ma délégation, toute réflexion sur la stabilisation postconflit doit reconnaître le rôle primordial de la Commission de consolidation de la paix. En ce qui concerne l'activité de la Commission, il nous apparaît que, même si des actions importantes ont été engagées et que des résultats partiels ont été obtenus, notamment au Burundi, en Sierra Leone et, bientôt, nous l'espérons, en Guinée-Bissau, il n'en demeure pas moins que le chemin qui reste à parcourir est encore long et difficile. La Commission de consolidation de la paix doit redoubler d'efforts dans la mobilisation des partenaires et prendre les dispositions idoines pour que les priorités qui se dégagent de son diagnostic soient en adéquation avec celles du Fonds de consolidation de la paix. Cela implique une coopération étroite entre ces deux structures aux mandats complémentaires, ainsi qu'une claire compréhension de sa propre tâche par chacune d'elle.

En tant qu'organe de financement, le Fonds est mieux outillé pour concevoir ou évaluer les projets qui lui sont proposés. Plus politique, le rôle de la Commission de consolidation de la paix doit consister à coordonner les efforts de toutes les parties prenantes, à maintenir un dialogue constructif avec tous les acteurs nationaux, à promouvoir en toute circonstance l'appropriation nationale du processus et à faire des recommandations, à suggérer des stratégies intégrées de consolidation de la paix conformément à l'esprit et à la lettre de la résolution 1645 (2005).

Outre l'apport de la Commission, nous reconnaissons que les missions intégrées des Nations

Unies, même si elles n'ont pas atteint intégralement les résultats attendus, ont eu une contribution notable en matière de maintien de la paix et de consolidation dans la période immédiate d'après conflit. Il faut à présent que la question du déploiement d'effectifs pluridisciplinaires d'experts civils soit mieux considérée, ainsi que celle des conseillers en matière de police.

Eu égard à l'importance des besoins de ressources en cette phase cruciale, les institutions financières internationales ont également un rôle important à jouer, en coordination avec le système des Nations Unies.

Ces efforts doivent se conjuguer à ceux des institutions sous-régionales et régionales qui, en raison de leur proximité et de leur connaissance unique des problématiques socioéconomiques et culturelles des pays de leur espace, sont à même de mieux mobiliser les efforts au niveau sous-régional et d'œuvrer au renforcement des relations bilatérales entre les pays sortant de conflits et les autres États.

Ainsi, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), par exemple, prend une part très active à la reconstruction de la Guinée-Bissau et de la Sierra Leone. Dans le même registre, plusieurs pays de la sous-région participent, sur une base bilatérale, aux efforts de consolidation de la paix et de reconstruction dans ces pays. Il importe donc que les Nations Unies travaillent étroitement avec les institutions sous-régionales dans un esprit de partenariat bien compris.

En ce qui concerne les secteurs prioritaires dans le cadre de la reconstruction postconflit et du retour à une paix durable, ma délégation estime que le même accent doit être mis à la fois sur le renforcement de l'état de droit, la réforme de l'administration, l'épineuse question de la dette et la relance des activités économiques.

Pour terminer, nous voudrions insister sur le fait que tout ce processus doit être conduit dans le cadre d'un partenariat avec les autorités locales, afin de promouvoir une appropriation nationale, et sur la nécessité d'impliquer toutes les composantes de la société dans la reconstruction postconflit.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant de la Fédération de Russie qui, j'en suis sûr, sera un modèle de concision.

**M. Churkin** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Le degré de participation élevé à cette séance atteste de l'importance que l'on accorde à la question de la consolidation de la paix dans les pays qui sortent d'un conflit, ainsi qu'à l'élaboration de recommandations concrètes en vue d'améliorer les activités du système des Nations Unies sur le terrain et d'assurer leur coordination avec les autres participants aux processus de consolidation de la paix.

Nous partageons l'opinion selon laquelle l'assistance apportée par l'ONU et les autres partenaires dans la période de reconstruction après les conflits au début du redressement des pays ayant traversé des crises aiguës est complexe sur les plans de la coordination, de la complémentarité des efforts, du financement et du renforcement des capacités nationales des États bénéficiaires. Nous pensons que les activités de consolidation de la paix doivent se fonder sur le principe de la responsabilité nationale s'agissant de définir les priorités et les approches de mise en œuvre. L'assistance apportée par l'ONU ou d'autres partenaires internationaux doit reposer sur l'accord des gouvernements nationaux et sur le respect des principes de souveraineté et d'intégrité territoriale des États en gardant à l'esprit les particularités des pays en question.

Les modalités de l'assistance fournie par l'ONU après les conflits, qu'elle prenne la forme d'opérations de maintien de la paix, de missions politiques spéciales ou de présences de maintien de la paix onusiennes conjointes, doivent être établies avec l'accord du gouvernement hôte et doivent inclure une répartition rationnelle des tâches entre les organisations régionales, les institutions financières internationales et les partenaires bilatéraux.

Nous pensons que la Commission de consolidation de la paix a un rôle important à jouer pour coordonner les efforts de consolidation de la paix dans les pays sortant d'un conflit. Les activités de la Commission à ce jour montrent quelles sont les difficultés qui surgissent lorsqu'on met en pratique le concept consistant à combiner dans une seule structure tous les protagonistes concernés, y compris les institutions financières internationales, les organisations régionales, la communauté des donateurs, la société civile et les organisations non gouvernementales.

Nous pensons que la Commission ne devrait pas assumer un rôle directeur dans la définition détaillée

des priorités en matière de consolidation de la paix dans les pays inscrits à son ordre du jour, mais qu'elle devrait plutôt se concentrer sur la coordination des domaines exigeant une attention soutenue de la part de la communauté internationale afin que ses activités contribuent au fonctionnement des mécanismes de coopération déjà en place, en particulier au sein du système des Nations Unies.

La mobilisation de ressources additionnelles de la part des donateurs devrait constituer un domaine distinct des activités de la Commission qui devrait intégrer notamment à ses travaux les institutions financières internationales, les organisations régionales, le secteur privé, et créer des mécanismes de financement à moyen et à long terme ainsi que des fonds d'affectation spéciale.

Nous attachons beaucoup d'importance au Fonds de consolidation pour la paix en tant que mécanisme de financement d'urgence, qui encourage la participation de mécanismes d'aide au développement plus durables. Nous savons qu'il est nécessaire de renforcer le potentiel civil tant des États hôtes que des partenaires apportant une aide dans ces domaines, dont l'ONU, afin de mener à bien la tâche du renforcement des capacités institutionnelles, la réforme du secteur de la sécurité et le relèvement socioéconomique.

Nous saluons les premières mesures qui ont été prises par le Bureau de l'état de droit et des institutions sécuritaires pour renforcer le rôle d'appui important joué par l'ONU dans ce domaine, ainsi que les efforts déployés par les organisations régionales et les États Membres pour renforcer leurs propres capacités de consolidation de la paix, notamment civiles. Ces efforts doivent viser la formation d'experts nationaux et le renforcement de capacités institutionnelles des pays bénéficiaires.

Nous espérons que la question du renforcement de l'expertise civile dans le cadre de la consolidation de la paix recevra l'attention qu'elle mérite de la part des organes concernés du système des Nations Unies qui contribuent à développer le potentiel de l'Organisation dans ce domaine.

Pour terminer, je voudrais dire ma gratitude à la délégation britannique d'avoir préparé le projet de déclaration présidentiel que nous appuions.

Monsieur le Président, j'espère avoir été à la hauteur de vos attentes.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Mon cher collègue, Monsieur Churkin, vous l'avez été en effet.

**M. Weisleder** (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Je voudrais commencer par exprimer les condoléances du Costa Rica aux peuples de la Chine et du Myanmar à l'occasion des catastrophes qui les ont frappés.

Je remercie la présidence britannique d'avoir convoqué la présente séance afin d'examiner les difficultés liées à la consolidation de la paix après les conflits. Je remercie également le Secrétaire général de son intervention.

Nous avons souvent affirmé qu'il ne pouvait y avoir de sécurité sans développement, ni de développement sans sécurité. Ce sont deux éléments indissociables dans l'instauration et la consolidation de la paix. L'expérience a montré que l'instauration d'une paix durable, fin ultime et mesure de succès de toute opération de maintien de la paix, dépend dans une large mesure de la bonne articulation de ces composantes.

Pour les populations touchées par les conflits armés, l'espoir d'un avenir meilleur repose sur la conclusion d'accords de paix, mais il ne se réalise que lorsque l'on répond aux besoins sociaux et économiques fondamentaux. Répondre à ces besoins renforce les dirigeants qui ont renoncé à la violence et assure la durabilité des accords de paix.

Le Costa Rica estime que tous les efforts de l'ONU dans le domaine du maintien de la paix doivent être déployés parallèlement aux efforts de consolidation de la paix. C'est la recette du succès et également la meilleure stratégie de sortie. Nous souscrivons donc à la proposition qui a été faite par le Premier Ministre Gordon Brown selon laquelle lorsque l'on autorise des missions de maintien de la paix, tout le système des Nations Unies devrait pouvoir autoriser des mesures en vue de la stabilisation et de la reconstruction.

C'est pourquoi toute opération de maintien de la paix devrait être élaborée, dès le début, comme une mission intégrée vers laquelle tous les efforts institutionnels de l'ONU convergent efficacement.

Nous devons développer au maximum le potentiel de la jeune, bien qu'ambitieuse, architecture chargée de la consolidation de la paix dont nous avons doté l'ONU. C'est pour cette raison que nous estimons qu'il serait judicieux, lorsque l'on crée ou renouvelle des missions de la paix, que le Conseil demande à la Commission de consolidation de la paix de faire des

recommandations concrètes afin d'intégrer une composante de consolidation de la paix appropriée dans chacune de ces missions.

Nous pensons en outre qu'aucune des recommandations faites par la Commission ne pourra donner des résultats effectifs si l'on ne dispose pas des ressources nécessaires pour cela. Cette question doit donc être débattue rapidement par l'Assemblée générale. C'est elle qui doit prendre les mesures nécessaires pour que le Fonds de consolidation de la paix soit disponible dès le début. Nous ne croyons pas qu'il y ait un besoin quelconque de créer un nouveau fonds. Au contraire, nous croyons que le mieux serait d'utiliser les outils à notre disposition dans la structure actuelle, en faisant les aménagements nécessaires.

Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix est un autre outil qu'il faut utiliser à plein pour rendre la paix durable. Le Costa Rica estime que le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires politiques ont besoin d'un mécanisme pour assurer une interaction et une coordination efficaces avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix afin de maximiser les synergies, de mettre en commun les enseignements acquis et de prévenir les lacunes et les chevauchements. Une approche intégrée, cohérente et systémique du maintien de la paix et du rétablissement de la paix ne sera élaborée que si nous trouvons le juste équilibre entre autorité et responsabilité. Nous devons donc porter une attention particulière au choix des Représentants spéciaux du Secrétaire général. Ces fonctionnaires de haut rang sont les dépositaires de l'autorité de l'ONU, et ils coordonnent toutes les activités sur le terrain. Tant le Secrétaire général que le Conseil de sécurité doivent assurer un suivi approprié de chaque mission, non seulement pour rester informés, mais aussi pour prendre des mesures correctives. Il n'y a rien de plus instable et difficile que la gestion d'une situation d'après conflit. En conséquence, les dirigeants doivent pouvoir faire appel au soutien et au contrôle nécessaires.

Il faut développer la composante civile des opérations de maintien de la paix et de rétablissement de la paix, qui de l'avis du Costa Rica sont les deux faces de la même monnaie dans la plupart des cas. Nous jugeons donc nécessaire de donner priorité à la création et au renforcement d'unités civiles à déploiement rapide chez les États Membres. À cet égard, nous saluons les initiatives, comme celle annoncée par le Royaume-Uni en avril, consistant à créer une force civile de réserve qui serait en mesure

de répondre rapidement à l'appel des Nations Unies afin de contribuer à la stabilisation et à la reconstruction d'un pays sortant d'un conflit. Le Costa Rica espère que le rapport que nous demanderons au Secrétaire général dans le projet de déclaration présidentielle qui, nous l'espérons, sera adopté à la fin du présent débat inclura un inventaire des capacités nationales dont disposent les États Membres et identifiera les possibilités d'appuyer la création et le renforcement de telles capacités.

Enfin, nous voudrions une fois de plus remercier le Royaume-Uni de montrer la voie dans ce domaine, ce qui nous a permis de réfléchir à la nécessité de promouvoir une approche systémique dans le but de garantir l'achèvement le plus complet possible du mandat de chacun des principaux organes de l'ONU. Mon pays est d'avis que le Conseil devrait réexaminer de toute urgence le jugement qu'il porte sur les contributions faites durant ces débats ouverts à l'ensemble des États Membres. Le Costa Rica est d'avis que le projet de déclaration – et, de manière générale, toutes les déclarations promulguées par le Conseil à l'issue de débats publics – seraient enrichies si nous concevions des mécanismes nous permettant de répondre efficacement aux préoccupations exprimées par les États Membres, au nom desquels nous agissons.

**M. Hoang Chi Trung** (Viet Nam) (*parle en anglais*): Avant tout, je voudrais m'associer aux orateurs précédents en exprimant la très profonde sympathie et les plus vives condoléances du Viet Nam aux peuples et aux Gouvernements de la Chine et du Myanmar à la suite des souffrances et des pertes qu'ils ont récemment endurées.

Monsieur le Président, la délégation vietnamienne souhaite vous féliciter, ainsi que le Royaume-Uni, de l'efficacité avec laquelle vous dirigez les travaux du Conseil ce mois-ci. Nous saluons chaleureusement votre initiative de tenir cet important débat public et nous apprécions à sa juste valeur votre étude de fond succincte publiée à cette fin (S/2008/291, annexe). La délégation vietnamienne s'associe à la déclaration qui sera prononcée par le représentant de la Jamaïque au nom du Mouvement des pays non alignés.

Dans un monde interdépendant, où la paix durable et le développement durable d'un pays et d'une région ne peuvent être séparés de ceux des autres, la consolidation de la paix continue d'apparaître comme un élément essentiel des efforts collectifs des Nations Unies et de la communauté internationale pour assurer

la transition du conflit à la paix, au développement et à la reconstruction, et pour prévenir la récurrence des conflits. Les expériences passées faites en Angola, au Mozambique, en Sierra Leone, au Burundi et au Timor-Leste restent des exemples vivants de la manière dont le processus à long terme de consolidation de la paix peut aider à affronter divers problèmes politiques, sécuritaires, socioéconomiques, humanitaires et de développement dans une situation d'après conflit.

L'expérience de nombreux autres pays illustre aussi le fait que, même si des accords sont signés et des cessez-le-feu mis en place, les pays peuvent retomber dans le conflit ou la violence civile si la consolidation de la paix après conflit ne progresse pas. La complexité croissante des conflits contemporains, qui ont souvent de graves retombées régionales et sont porteurs de conséquences socioéconomiques imprévisibles, a imposé d'effroyables contraintes à la consolidation de la paix après conflit s'agissant de maximiser son efficacité et son impact sur le terrain. Elle exige aussi une approche multidimensionnelle et multisectorielle de la consolidation de la paix, en étroite corrélation avec d'autres domaines d'importance égale, tels que l'alerte précoce, la prévention et la résolution des conflits, le règlement pacifique des différends, la diplomatie préventive et les opérations de maintien de la paix.

Ma délégation croit qu'étant donné le caractère spécifique de chaque situation d'après conflit et compte dûment tenu des principes fondamentaux de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, la communauté internationale doit établir une stratégie plus globale et efficace de consolidation de la paix, qui porte sur la période allant du lendemain immédiat de la cessation d'un conflit à la conduite d'une stratégie de sortie et qui réponde aux besoins spécifiques du pays concerné à chaque phase de son développement. Une telle stratégie doit tout d'abord être dessinée sur mesure afin de compléter les activités visant à édifier un contrôle national complet et des capacités nationales. Au stade de l'exécution, la stratégie peut aller de la consolidation du système judiciaire et d'une amorce de désarmement à la démobilisation et à la réinsertion des ex-combattants; de la promotion du renforcement des institutions et des capacités à la réconciliation nationale et au redressement; et de l'élargissement des réformes socioéconomiques à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Deuxièmement, étant donné son expérience et ses avantages uniques sur le plan des ressources humaines et

des mécanismes institutionnels, l'ONU doit jouer le rôle dirigeant en matière de coordination et de collaboration entre gouvernements locaux, institutions spécialisées, institutions financières internationales, pays contributeurs de troupes et communauté internationale des donateurs, cela afin de garantir l'impact optimal de l'aide internationale dans les situations d'après conflit, surtout s'agissant de faire face aux causes fondamentales des conflits comme la faim, la pauvreté, la maladie et la répartition injuste des prestations sociales. Il importe aussi que la coordination entre les principaux organes de l'ONU, de même qu'entre le Siège de l'ONU et les missions sur le terrain, soit développée et mieux centrée, ce qui aidera à tirer le meilleur parti des ressources et des capacités disponibles et qui évitera les chevauchements et doubles emplois éventuels. À cet égard, ma délégation réaffirme et appuie le rôle central du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et de la Commission de consolidation de la paix, qui sont les mécanismes institutionnels appropriés pour examiner la question du maintien de la paix et de la consolidation de la paix dans toutes ses multiples dimensions.

Troisièmement, il est également essentiel d'élargir la coopération et les partenariats effectifs entre l'ONU et les organisations régionales dans les domaines de la prévention, de la gestion et de la résolution des conflits, du maintien de la paix et de la consolidation de la paix, et de renforcer la capacité de ces organisations dans ces domaines. Si la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales incombe au Conseil de sécurité, la combinaison de ressources complémentaires et d'avantages comparatifs que possèdent ces organisations régionales et sous-régionales, notamment une expertise ciblée, des connaissances locales et la proximité géographique, peut être davantage exploitée, en conformité avec le Chapitre VIII de la Charte, et le cas échéant aider les pays à se relever des conflits sur tous les plans connexes.

**M. Arias** (Panama) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord exprimer, au nom du peuple panaméen, nos sentiments de solidarité avec les Gouvernements et peuples de Chine et du Myanmar suite à la tragédie causée par des catastrophes naturelles.

Je voudrais à cette occasion, vous exprimer, Monsieur le Président, la gratitude sincère de mon pays pour avoir organisé la présente séance et pour l'appui résolu de votre gouvernement à la question de la consolidation de la paix après les conflits.

La question qui nous occupe aujourd'hui porte concrètement sur la manière de faire prévaloir une paix durable dans un pays qui a été en proie à un conflit armé. De même, il porte sur les institutions des Nations Unies qui doivent prendre part à ce processus, sur les modalités de leur participation et, enfin, sur leur retrait.

Il est indéniable que le Conseil de sécurité est responsable du maintien de la paix et la sécurité internationales et qu'en tant que tel, il est l'acteur principal du règlement pacifique des conflits. Il est également largement reconnu que s'il est vrai que les mesures prises pour promouvoir et maintenir la paix constituent une condition nécessaire pour le règlement des conflits, cela ne saurait suffire pour faire prévaloir une paix durable et éviter que des pays qui ne sont pas dotés d'institutions étatiques appropriées ne rechutent rapidement dans le même scénario de violence.

Afin de contribuer à la consolidation de la paix, les chefs d'États réunis au Sommet du Millénaire de 2005 ont créé la Commission de consolidation de la paix en tant qu'organe consultatif de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Conseil de sécurité. Toutefois, les résolutions qui portent création de cette commission – la résolution 1645 (2005) et la résolution de l'Assemblée générale 60/180 – n'établissent pas précisément où s'arrête l'action du Conseil de sécurité ni où débute celle de la Commission. Le Panama estime que cette action ne doit pas être considérée comme un événement mais plutôt comme un processus dans le cadre duquel le Conseil de sécurité doit réduire progressivement sa participation au processus de paix ainsi que l'influence qu'il exerce sur lui, au fur et à mesure que la Commission assume la responsabilité du processus en adoptant les mesures qui s'imposent à moyen et à long terme.

Pour y parvenir, il est indispensable que le Conseil de sécurité établisse d'emblée des mandats clairs, convaincants et viables qui prévoient à l'avenir d'établir des missions intégrées qui comprennent notamment, de manière précoce et opportune, des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration des ex-combattants, une réforme du secteur de la sécurité, des techniques de règlement des conflits et de réconciliation, la fourniture d'assistance technique pour le développement démocratique, la promotion et la protection des droits de l'homme, l'aide aux victimes d'exploitation et d'abus sexuels, ainsi que des actions de stabilisation et de

reconstruction par le biais de l'équipe de pays des Nations Unies.

Accompagner les communautés qui se relèvent d'un conflit, grâce à des stratégies et des mécanismes coordonnés, cohérents et intégrés tout au long de ce processus doit être notre objectif. Aborder les symptômes les plus visibles implique de s'attaquer aux causes profondes qui ont été à l'origine du conflit, immédiatement après la signature de l'accord de paix et jusqu'à ce que ces communautés parviennent à un développement durable et socialement responsable.

Je tiens à dire que le Panama s'associe à l'ensemble de la déclaration faite par le représentant du Costa Rica, qui indique que toute action de l'ONU en matière de maintien de la paix doit être menée en parallèle avec un effort de consolidation de la paix. Il convient de mentionner que ces processus de paix doivent être pris en mains par le pays concerné, qu'ils doivent associer les organisations régionales et sous-régionales et disposer des ressources financières et des capacités suffisantes pour leur réalisation. De même, l'orientation et la communication sur le terrain sont capitales pour que ces efforts portent des fruits.

C'est la raison pour laquelle il importe d'accorder une attention particulière aux choix faits et au renforcement du rôle de coordination du Représentant spécial du Secrétaire général. Il convient également d'ouvrir des canaux de coordination avec le Coordonnateur résident du pays afin de veiller à la bonne réalisation de ces initiatives.

Enfin, nous voudrions souligner que, pour le Panama, l'être humain dans toute sa complexité, avec tous ses besoins, ses craintes et aspirations doit être au cœur de la consolidation de la paix. Cet exercice est donc intégral et multidimensionnel. Il incombe à l'Organisation des Nations Unies et à ce conseil d'assister les États dans cette responsabilité de protéger les droits de l'homme des populations qui se relèvent d'un conflit.

Enfin, je voudrais manifester l'appui du Panama au projet de déclaration présidentielle présenté par le Gouvernement du Royaume-Uni.

**M. Wang Guangya** (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais remercier le Royaume-Uni d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat public consacré à la consolidation de la paix après les conflits. Ce débat public permet à la communauté internationale de discuter de manière ciblée des moyens d'aider plus

efficacement les pays à se relever après un conflit et à renforcer la coopération à cet égard. Cela est extrêmement important pour le maintien de la paix et la sécurité internationales.

La consolidation de la paix est un défi que doit relever l'ensemble de l'humanité, et une question importante que l'ONU et la communauté internationale doivent régler sans plus attendre. Dans le monde d'aujourd'hui, un monde dans lequel les destins des peuples de tous les pays sont étroitement liés, être efficace en matière de maintien de la paix est non seulement utile pour faire prévaloir une paix et un développement durables dans les pays qui sortent d'un conflit, mais contribue également au perfectionnement du système actuel de sécurité collective et au développement de toute l'humanité. La communauté internationale devrait attacher une grande importance à cette question et l'examiner sous un angle stratégique mondial.

Que faire pour que les conflits ne reprennent pas? Comment permettre aux populations de recueillir les fruits de la paix? Comment assurer la transition d'une paix fragile à l'édification d'une société harmonieuse régie par le peuple et pour le peuple? Quel est le rôle que peuvent jouer les pays concernés par la consolidation de la paix? Comment la communauté internationale, et l'Organisation des Nations Unies en particulier, peuvent-elles fournir une assistance efficace et opportune? Nous n'avons pas de réponse toute faite à ces questions; nous n'avons pas non plus énormément d'expérience en la matière. J'espère que cette réunion suscitera des idées. Au nom de la Chine, je voudrais faire quelques observations sur les questions que j'ai posées.

Premièrement, le pays concerné assume au premier chef la responsabilité de la consolidation de la paix. L'objectif ultime de la consolidation de la paix est d'édifier un État moderne, pacifique et stable, capable de se développer économiquement, de respecter les droits de l'homme et l'état de droit. Les membres des communautés locales sont les fondateurs des efforts de consolidation de la paix et les principaux bénéficiaires des dividendes de cet exercice. Sans la participation active du gouvernement concerné et l'appui enthousiaste de la population locale, il est difficile d'imaginer une paix durable. En conséquence, nous devrions avoir confiance en la population locale et compter sur le gouvernement local, les encourager à mettre à profit leurs talents et leur imagination pour établir un plan solide de reconstruction qu'ils puissent

véritablement prendre en charge et qui leur permette de s'engager pleinement dans le processus de consolidation de la paix.

Deuxièmement, la communauté internationale a la mission importante d'aider les pays concernés à consolider la paix. La consolidation de la paix, tâche toute nouvelle, exige que les pays concernés, le système des Nations Unies, les États Membres, les organisations régionales et la société civile déploient des efforts concertés pour régler de manière intégrée les problèmes rencontrés dans toute une série de domaines, tels que la sécurité, le développement, les droits de l'homme et l'état de droit. Dans la pratique, ce qui manque à ces pays, n'est souvent pas la volonté politique, mais la capacité nécessaire à la consolidation de la paix. Ici, la communauté internationale peut user de son avantage dans des domaines tels que les finances et la technologie afin de leur offrir une aide utile.

Nous avons pris note des idées présentées dans le document de réflexion élaboré par le Royaume-Uni (S/2008/291, annexe), notamment celles qui consistent à améliorer la coordination internationale, veiller à la souplesse du financement et établir une force civile pouvant être déployée rapidement. Je voudrais en particulier insister sur le fait que les corps d'experts civils envisagés devraient avoir un savoir-faire dans plusieurs domaines allant de la sécurité à l'état de droit, en passant par les droits de l'homme et le développement et que si les conditions le permettent, ils devraient aider les pays concernés à renforcer leur savoir-faire local. Nous encourageons les États Membres et les organisations compétentes à endosser la responsabilité principale à cet égard, et nous estimons que l'ONU peut jouer un rôle actif en ce sens.

Troisièmement, le continent africain doit se voir accorder une attention prioritaire en matière de consolidation de la paix. L'Afrique, qui est l'un des continents les plus agités du monde et la région où l'optimisme quant à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement est au plus bas, se trouve confrontée aux difficultés multiples que sont la fréquence des conflits, le retard économique, les catastrophes naturelles de grande ampleur, les crises alimentaires, etc. Nous devons comprendre que sans stabilité ni développement en Afrique, il ne saurait y avoir de paix ni de prospérité mondiales. En aidant l'Afrique, nous nous aidons nous-mêmes. À l'heure actuelle, dans de nombreux pays africains, la paix est

extrêmement fragile et appelle de notre part une attention spéciale et des soins urgents.

L'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix est actuellement dominé par la situation des pays africains, ce qui témoigne du consensus universel au sein de la communauté internationale en ce qui concerne les besoins spécifiques de l'Afrique. À l'avenir, la communauté internationale devrait continuer d'accroître sa contribution à la cause de la consolidation de la paix en Afrique.

En tant qu'organe chargé de la mission sacrée du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité devrait jouer un rôle crucial dans la consolidation de la paix. Nous devrions travailler de concert avec d'autres organes de l'ONU – tels que la Commission de consolidation de la paix, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social –, mettre à contribution l'ensemble des Membres de l'ONU, améliorer la coordination avec les organisations régionales, promouvoir constamment la notion de consolidation de la paix et continuer d'en servir la cause.

**M. Spatafora** (Italie) (*parle en anglais*) : À travers vous, Monsieur, qu'il me soit permis de souhaiter sincèrement la bienvenue et d'exprimer mes vifs remerciements à M. Miliband pour sa présence ici parmi nous, dont je dois dire qu'elle indique qu'aujourd'hui n'est pas un jour comme les autres. Il s'agit d'un débat très spécial, et nous sommes reconnaissants au Gouvernement britannique de la vision politique qui le sous-tend.

À l'écoute des déclarations faites jusqu'à présent, je dirais qu'au bout du compte, ce qui est en jeu ici est la manière dont on peut rendre le Conseil, et avec lui l'Organisation et les autres parties prenantes du secteur privé et de la société civile, plus pertinent sur le terrain afin de faire la différence et d'offrir des perspectives concrètes à tous ceux qui, comme vous l'avez rappelé, Monsieur, continuent de souffrir.

Ce que nous voulons aujourd'hui, à mon avis, c'est sonner le réveil, comme l'a dit si éloquemment le Ministre Bangura. Nous avons également entendu un appel très fort à la mobilisation de la part de M. Brahimi – un subtil mélange de sagesse opérationnelle et politique que nous devons garder à l'esprit au moment de prendre nos décisions. J'irai plus loin en disant que si nous n'avons pas clairement en tête les avertissements lancés par M. Brahimi avec tant

d'éloquence quand nous agissons sur le terrain, nos efforts seront certainement voués à l'échec ou, au mieux, à demeurer inefficaces et inadaptés.

L'Italie s'associe sans réserve à la déclaration qui sera faite par le représentant de la Slovénie au nom de l'Union européenne; par conséquent, je me contenterai de quelques remarques complémentaires.

Dans la phase cruciale qui suit immédiatement la fin d'un conflit et précède le déploiement d'une mission de maintien de la paix, il n'existe pas encore de mécanisme d'intervention qui puisse jeter les bases de la reconstruction et de l'aide aux autorités nationales. L'Italie appuie vivement l'idée que soient développées, au niveau de l'ONU, des capacités civiles accrues pouvant être rapidement déployées. Nous sommes en faveur d'un effectif permanent et solide attaché à faire respecter l'état de droit et constitué d'experts dans les domaines cruciaux pour le succès d'une action de stabilisation, en particulier des jurés, juges, administrateurs et conseillers politiques.

Toutefois, sur ce point, nous devons bien évidemment garder à l'esprit ce que M. Brahimi nous a dit et les avertissements qu'il a lancés, et que je ne répéterai pas. Un tel corps pourrait être modelé sur la force de police permanente, qui tirerait avantage d'une hausse de ses effectifs. Nous estimons que la communauté internationale devrait collaborer à la formation d'un noyau de personnel civil de maintien de la paix pouvant être déployé rapidement, qui établirait un partenariat avec les autorités locales – lesquelles seraient au cœur de l'entreprise – pour élaborer une stratégie de reconstruction civile et économique dans chaque domaine et jeter les bases d'une opération de maintien de la paix. Les États Membres intéressés pourraient apporter leur contribution en créant des équipes interministérielles de spécialistes de la consolidation de la paix, notamment des organisations non gouvernementales et d'autres membres de la société civile.

Dans le même temps, il nous faut renforcer la composante civile des missions de maintien de la paix et mieux intégrer les instruments militaires et civils. À cette fin, il est essentiel de structurer et de mettre à jour correctement la formation professionnelle, sur laquelle l'Italie se concentre dans le cadre du Centre d'excellence pour les unités de police de stabilité et en accueillant divers instituts nationaux et de l'ONU qui se consacrent à la formation de spécialistes du maintien et de la consolidation de la paix.

L'Italie appuie le rôle central de l'ONU dans la consolidation de la paix. Nous espérons ainsi que le développement des capacités d'intervention de la communauté internationale s'accompagnera d'une action plus incisive de l'ONU, en particulier par le renforcement des fonctions du Représentant spécial du Secrétaire général, comme d'autres l'ont dit avant moi. L'objectif est de favoriser une plus grande coordination entre les différents organes du système des Nations Unies et les autres parties prenantes – telles que les donateurs, les institutions financières internationales, les organisations régionales, le secteur privé et la société civile – de manière à répondre aux besoins d'après conflit, dès le premier jour suivant la cessation des hostilités. Il serait bon de commencer, par exemple, en créant une base de données ainsi qu'un réseau entre les organisations déjà actives dans la région.

Permettez-moi de faire une dernière remarque. Les populations mises à mal par des conflits ont besoin de dividendes concrets et immédiats sur le terrain qui puissent alléger les souffrances et favoriser un retour progressif à une vie sûre, socialement organisée, régie par l'état de droit et soutenue par des perspectives économiques. Dans la plupart des cas, il s'écoule au moins un an entre la fin des hostilités et le début des versements provenant du fonds d'affectation spéciale créé pour la reconstruction d'un pays, en dehors des interventions humanitaires les plus urgentes. C'est trop long, compte tenu de l'urgence des besoins et du large éventail d'actions à entreprendre. Des mécanismes de financement plus rapides et plus souples sont nécessaires pour franchir cette étape initiale, qui est cruciale. Je ne répéterai pas ce qui a été dit sur ce point par M. Brahimi, le Vice-Ministre belge des affaires étrangères et d'autres intervenants.

Le choix évident consisterait à renforcer un instrument existant – le Fonds pour la consolidation de la paix – et à le rendre plus central, au lieu de créer de nouveaux mécanismes susceptibles de rendre l'intervention encore plus complexe. À cet égard, j'approuve totalement ce qui a été dit en particulier par le Ministre sud-africain de la défense, ainsi que par mon collègue costaricain. Dans les mois à venir, nous devons revoir le mandat du Fonds pour la consolidation de la paix à la lumière de l'expérience passée. Nous espérons que cela permettra d'accroître son efficacité et de l'adapter davantage au besoin d'intervention immédiate, implicite à l'origine, et surtout d'accentuer la fonction catalytique d'intervention financée par d'autres donateurs, de sorte

que les ressources ne soient pas distribuées au hasard et sans discrimination.

**M. Ettalhi** (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, au nom de mon pays, je tiens à adresser mes plus sincères condoléances aux peuples de la Chine et du Myanmar pour les énormes pertes humaines qu'ils ont subies.

Je voudrais aussi remercier le Royaume-Uni d'avoir organisé ce débat sur une question d'importance. Nous apprécions vivement la présence de M. Miliband, Secrétaire d'État aux affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Tout d'abord, je tiens à préciser que ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de la Jamaïque au nom du Mouvement des pays non alignés. Je voudrais faire quelques observations complémentaires.

Comme il a été dit au Sommet mondial de 2005, le développement, la paix et la sécurité et les droits de l'homme sont des domaines interdépendants qui se renforcent mutuellement. Ce principe fondamental devrait être pris en considération dans les débats sur la consolidation de la paix après les conflits. Dans ce contexte, compte tenu des limites de notre expérience, je voudrais faire quelques brefs commentaires.

Premièrement, en matière de consolidation de la paix après les conflits, il est essentiel que les forces de maintien de la paix ne se retirent pas avant d'avoir veillé à ce que les conditions dans le pays concerné soient satisfaisantes, car un retrait prématuré pourrait replonger le pays dans le conflit et la violence, situation particulièrement difficile à résoudre. La consolidation de la paix exige que nous adoptions une approche globale pour rétablir un environnement sûr, en donnant la priorité à la mise en place d'institutions publiques, à la reconstitution des forces de police et militaires, à l'établissement de l'état de droit et à la promotion des droits de l'homme, en mettant particulièrement l'accent sur l'élimination de la pauvreté et de la marginalisation. Par la suite, elle exige que nous jetions les bases du développement durable et que nous renforçons la capacité du gouvernement de fournir des services publics essentiels, notamment en matière de soins de santé et d'éducation, et de maximiser les possibilités d'emploi. Tout cela doit se faire dans le plein respect de la souveraineté du pays concerné et de l'appropriation de tous les processus sous sa direction.

Deuxièmement, la viabilité et la durabilité du processus de maintien de la paix nécessitent l'engagement et la participation de tous les acteurs locaux, ainsi qu'une mise en œuvre responsable. Comme il a déjà été dit, le processus doit être global et fondé sur des engagements mutuels, des promesses et des contacts entre tous les acteurs nationaux concernés.

Troisièmement, nous tenons à souligner le rôle important que peuvent jouer les organisations régionales et sous-régionales et les États, aux côtés de la communauté internationale, en appuyant efficacement les efforts que le pays concerné fait pour accroître sa confiance et éviter de sombrer de nouveau dans la violence, de manière à pouvoir évoluer vers la stabilité économique et la prospérité.

Nous tenons aussi à souligner le rôle important que peuvent jouer les États voisins dans les efforts de réconciliation nationale et d'entente, en particulier en Afrique, en raison des relations culturelles et tribales transfrontalières. Là aussi, il est essentiel que la communauté internationale appuie le gouvernement concerné, en apportant les fonds et le savoir-faire nécessaires pour faciliter la mise en œuvre des projets et stratégies d'après conflit conformément aux priorités que ce gouvernement s'est fixées. Nous ne nions pas qu'il est important d'apporter cette aide au niveau bilatéral, mais nous pensons qu'elle sera plus efficace si elle est fournie au Fonds pour la consolidation de la paix et aux experts qui travaillent sous les auspices des Nations Unies.

Quatrièmement, nous pensons qu'il est impératif d'établir des mécanismes encourageant la pleine coordination et le partage d'informations entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil économique et social, afin de garantir le fonctionnement efficace de ces organes de l'ONU lors de la phase de consolidation de la paix, de manière à pouvoir mobiliser les donateurs, à veiller à ce que leurs promesses soient honorées et à dépasser le règlement des problèmes immédiats pour se consacrer à la reconstruction générale et à l'aide soutenue qui doit être fournie à tous les projets de développement des pays concernés.

Cinquièmement, la Commission de consolidation de la paix, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix sont des structures de consolidation de la paix des Nations Unies. Depuis sa création, la Commission s'est efforcée d'adopter une approche globale de la consolidation de la paix après les conflits, qui tienne compte de la corrélation

entre sécurité, développement, droits de l'homme et état de droit. Maintenir cette approche garantira que les pays ne tombent pas dans le conflit et la violence.

Enfin, comme de nombreux orateurs précédents l'ont souligné, la communauté internationale doit fournir le financement nécessaire à la Commission de consolidation de la paix en versant des dons au Fonds pour la consolidation de la paix, de manière que les pays sortant d'un conflit puissent mener à bien leurs stratégies et aident les Nations Unies à consolider la paix. Il s'agit notamment de mettre en œuvre des projets dans des domaines prioritaires, essentiellement en matière de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants, de réforme du secteur de la sécurité, de réconciliation et de reconstruction, domaines essentiels pour le développement durable.

Nous remercions le Royaume-Uni d'avoir élaboré le projet de déclaration présidentielle qui a été distribué ce matin et que nous appuyons.

**M. Khalilzad** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer notre solidarité, nos condoléances et notre appui aux populations chinoise et birmane pour les pertes et les souffrances qu'elles ont subies à la suite des catastrophes naturelles survenues récemment. Je voudrais, par ailleurs, vous remercier, Monsieur le Ministre des affaires étrangères, d'avoir pris l'initiative d'organiser le présent débat du Conseil de sécurité sur ce thème important de la consolidation de la paix après les conflits.

Une bonne métaphore pour la période suivant immédiatement un conflit est ce qu'on appelle le moment critique; si une personne reçoit un traitement immédiatement après avoir subi un grave traumatisme, les possibilités de rétablissement sont beaucoup plus grandes que si l'aide lui arrive plus tard. Si nous pouvons trouver de meilleurs moyens d'améliorer la vie de la population au moment critique, après qu'un conflit a pris fin, ou lorsque le territoire commence à se stabiliser lors d'un conflit, nous pouvons améliorer considérablement l'efficacité et le succès des efforts ultérieurs de stabilisation et de reconstruction.

Nous pensons que la Commission de consolidation de la paix, créée il y a moins de deux ans, pourrait finalement jouer un rôle important dans la consolidation de la paix des Nations Unies, en contribuant à mobiliser les ressources nécessaires durant ce moment critique, et en garantissant de ce fait que la consolidation de la paix soit durable. Comme le

représentant de la France l'a déclaré, il faut renforcer les méthodes de travail de la Commission de consolidation de la paix pour les rendre aussi efficaces que possible.

Je voudrais dire quelques mots sur les trois lacunes identifiées dans le document de travail du Royaume-Uni, qui entravent les efforts internationaux de stabilisation et de construction d'une paix durable.

Premièrement, il faut une direction solide sur le terrain. On a fréquemment noté qu'une mise en œuvre fructueuse des mandats du Conseil doit faire participer un grand nombre d'acteurs onusiens, régionaux et internationaux. Un bon encadrement sur le terrain demande une excellente coordination. Le rôle du Représentant spécial du Secrétaire général, qui doit avoir un mandat clair et disposer des compétences et ressources nécessaires, est crucial.

Nous appuyons les efforts en cours en vue d'assurer la bonne intégration des missions de l'ONU. Le Représentant spécial aura besoin d'une formation et d'un appui pour promouvoir une approche intégrée et coordonnée afin de favoriser une stabilité qui puise dans toutes les ressources du système des Nations Unies. Dans son rôle de direction, l'ONU devra tirer parti de la capacité de la Commission de consolidation de la paix de rassembler toutes les parties prenantes et de promouvoir une vision stratégique intégrée face aux menaces à la stabilité.

La deuxième lacune est l'incapacité de déployer rapidement une capacité civile suffisante. Nous souscrivons à l'opinion selon laquelle des civils compétents, comme les officiers de police, les juges, les travailleurs humanitaires, les administrateurs et autres experts civils, sont aussi importants que les soldats à cette étape critique. Nous exhortons donc les États Membres à se doter des capacités permettant un déploiement rapide de civils compétents dans les domaines d'expertise nécessaires à une consolidation de la paix durable. Nous travaillons dans ce sens au sein du Bureau du Coordinateur pour la reconstruction et la stabilisation afin de pouvoir déployer, dans le cadre d'activités liées aux situations d'après conflit, plus de 4 000 civils, qui seraient disponibles pour se rallier, si besoin est, aux efforts internationaux. Il est tout aussi important que nous trouvions des moyens de former rapidement le personnel local et d'édifier des institutions nationales dans les pays hôtes qui puissent s'acquitter de ces fonctions aussi rapidement que possible.

Troisièmement, nous devons pouvoir compter sur un financement rapide et souple. Le simple fait d'attirer des ressources financières appropriées représente souvent un énorme défi pour la communauté internationale dans ce domaine. Nous devons reconnaître qu'intervenir sans disposer des ressources suffisantes est voué à l'échec. Nous sommes disposés à envisager diverses manières de rationaliser et d'améliorer ces mécanismes, notamment le Fonds pour la consolidation de la paix. Nous devons en outre mettre à profit l'abondance de ressources disponibles au cours d'une opération internationale, militaire ou civile, pour veiller à ce que la reconstruction, la stabilisation et le développement soient maintenus plus tard par les donateurs à des niveaux d'assistance plus modestes.

Outre les trois lacunes importantes qui ont été recensées dans le document de réflexion, je voudrais insister sur plusieurs autres questions dont il faut tenir compte pour assurer notre succès.

Lorsque la communauté internationale s'engage dans une situation d'après conflit, un pacte doit être conclu entre les dirigeants locaux et la communauté internationale, mais pour qu'il soit productif, ce pacte doit comporter des objectifs, des priorités et des critères très clairs pour les deux parties et un processus d'examen. La communauté internationale doit faire davantage pour mettre en place des institutions chargées de la sécurité et de l'état de droit, notamment des forces de police dans lesquelles les communautés et factions locales puissent avoir confiance, et pour mettre en œuvre des programmes de démantèlement, de démobilisation et de réinsertion des anciens combattants.

Les stratégies de consolidation de la paix doivent renforcer les capacités d'autres institutions locales; il faudrait en priorité former des dirigeants locaux à la gestion des finances publiques. Il faudrait également placer l'accent sur le secteur privé qui doit être redynamisé, en levant notamment les obstacles qui empêchent de créer des commerces locaux à même de produire des biens et des services capables de répondre aux besoins locaux – il faut donc insuffler un nouvel élan à l'économie privée, pas seulement s'engager dans la reconstruction.

Nous devons prendre en compte les dimensions régionales des conflits, qui exigent souvent que l'on impose aux parties locales de ne pas recevoir l'appui des pays voisins ou de ne pas offrir de sanctuaires aux

terroristes et de créer un environnement propice au succès de l'effort de stabilisation.

La consolidation de la paix exige de la communauté internationale qu'elle s'engage pour une période aussi longue qu'il sera nécessaire, mais qu'elle agisse de manière à encourager la transition vers l'autonomie en développant et en utilisant les capacités locales et, comme l'a dit M. Brahimi, en se retirant aussi rapidement que possible.

La communauté internationale peut faire davantage pour faire face aux difficultés liées à la consolidation de la paix. Nous devons être décidés à mettre en place le type de capacités de maintien de la paix nécessaires pour nous acquitter de notre mandat qui est de faire progresser la paix et la sécurité internationales et d'accroître les perspectives de succès dans les situations d'après conflit.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Royaume-Uni.

Puis-je tout d'abord remercier tous les orateurs qui ont évoqué de manière très disciplinée, mais également constructive et honnête, les problèmes difficiles auxquels nous devons faire face. Je vais abrégé le discours qui a été distribué pour gagner du temps.

Je pense qu'il est important de ne pas oublier que l'objectif fondateur des Nations Unies était d'instaurer la paix après les ravages de la Deuxième Guerre mondiale. Selon certaines statistiques, on assiste, depuis la fin de la guerre froide, à une baisse salubre du nombre de conflits armés, une baisse d'environ 40 %. Il y a toutefois d'autres statistiques qui n'ont, je crois, pas été mentionnées aujourd'hui, et qui sont pourtant très importantes et font écho à ce qu'a dit l'Ambassadeur Khalilzad qui a parlé de moment critique. Les statistiques dont je dispose indiquent que 30 % des conflits reprennent dans les cinq années suivant un règlement de paix. Je pense que cela illustre bien le défi auquel nous nous heurtons.

Il s'agit de toute évidence d'un défi pour les parties à un règlement de paix, mais également pour toute la communauté internationale s'agissant de la manière dont il convient de fournir l'appui nécessaire. Je voudrais insister sur ce qu'a dit le Ministre des affaires étrangères de la Sierra Leone au sujet de l'appropriation nationale et la responsabilité locale. L'histoire de ce pays est, selon moi, une histoire dans

laquelle la communauté internationale a joué un rôle en aidant à mettre fin aux combats. Le vrai succès réside toutefois dans le travail réalisé par le Gouvernement et le peuple sierra-léonais. C'est l'enseignement à tirer alors que nous examinons les trois questions présentées dans le document de réflexion distribué (S/2005/291).

Je voudrais évoquer brièvement la différence entre le succès et l'échec dans un certain nombre d'exemples qui ont été cités aujourd'hui dans chacun des trois domaines.

La première priorité est une direction efficace. Une réponse internationale divisée ne peut pas jouer un rôle de partenaire responsable pour un pays qui recherche la stabilité après un conflit. Il s'agit là d'une question importante dans le cas de l'Afghanistan pour lequel la nomination récente de M. Kai Eide est très importante. Cependant, le Royaume-Uni croit également qu'il importe de rassembler les fonctions civiles et militaires, trop souvent séparées. Il ne s'agit pas uniquement de coordonner les institutions; il s'agit aussi d'intégrer les fonctions, et c'est ce que nous ferons grâce à notre mission combinée civile et militaire dans la province d'Helmand.

La deuxième priorité mise en relief dans le document concerne le savoir-faire civil; quelques observations excellentes ont été faites aujourd'hui à ce propos. Actuellement, plus de 130 experts civils britanniques travaillent au sein de missions internationales, mais notre Premier Ministre s'est engagé à mettre sur pied une équipe d'un millier d'experts environ, allant des officiers de douane aux juges et officiers de police, placés en alerte et donc disponibles immédiatement pour un déploiement dans les zones où cela est nécessaire. Je suis conscient de ce qu'a dit le Ministre de la défense sud-africain quant au fait que la communauté internationale doit pouvoir répondre en temps réel, et non pas en temps bureaucratique. Je pense que le développement d'une capacité de réserve est importante à cet égard.

Le troisième défi mentionné dans le document concerne le financement. Je tiens à bien insister sur la possibilité de créer un fonds des Nations Unies pour le redressement que les donateurs s'engageraient à financer à l'avance afin de disposer des ressources nécessaires pour déployer des efforts de redressement, au lieu de consacrer du temps à recueillir des fonds, une fois que la crise a éclaté. Nous avons des arrangements nationaux pour financer la stabilisation et le relèvement, mais il n'existe pas actuellement de

source de financement centrale internationale, et je pense qu'il serait profitable d'en avoir une.

Je voudrais terminer en revenant sur le thème par lequel nous avons commencé aujourd'hui. Nous avons débuté par une minute de silence à l'intention des victimes de la Chine et du Myanmar. Les questions portant sur la direction, le savoir-faire et le financement que nous avons mises en relief dans notre document consacré à la stabilisation après les conflits sont également importantes pour réagir face aux catastrophes humanitaires. Au Royaume-Uni, nous avons été très encouragés par le fait qu'au milieu de la terrible tragédie chinoise, des équipes de sauvetage japonaises ont œuvré aux côtés de leurs collègues chinois pour sauver des vies. Je pense que c'est un exemple important.

Il est regrettable que nous n'ayons pas eu de la part des autorités birmanes le même degré de coopération avec la communauté internationale.

Notre intérêt dans la situation de la Birmanie est humanitaire. Un exposé m'a appris ce matin que le peuple birman a désespérément besoin de bateaux, d'hélicoptères et d'experts en logistique, ainsi que de fournitures médicales et d'aliments, pour accélérer considérablement la prestation des secours nécessaires. Le défi consiste à mettre en place une réaction à la catastrophe de l'ampleur de ce que nous avons vu pour le tsunami asiatique et pour le tremblement de terre au Pakistan. Je suis persuadé que nous espérons tous que le Secrétaire général suscitera ce niveau d'action par le biais de ses bons offices et des échanges qu'il a eus à Rangoon cette semaine.

Je voudrais terminer par là où j'ai commencé en disant que le règlement des conflits est au cœur de l'ordre du jour du Conseil de sécurité. L'un des enseignements des 20 dernières années est qu'il faut des experts civils susceptibles d'être déployés rapidement pour appuyer les gouvernements. Nous avons besoin de leurs hommes, de leurs ressources et de leur orientation. À l'instar des autres orateurs, nous attendons aussi du Secrétaire général qu'il donne, sur la base de ce débat, des conseils qui aideraient à mettre en place des capacités internationales suffisantes pour accomplir cette tâche.

Cela conclut ma déclaration à titre national qui, je l'espère, a respecté la limite de temps que j'ai fixée pour les autres. Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

J'ai l'insigne honneur de souhaiter la bienvenue à M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, et je l'invite à prendre la parole.

**M. Špirić** (Bosnie-Herzégovine) (*parle en bosniaque; texte anglais fourni par la délégation*) : Je voudrais, tout d'abord, exprimer mes condoléances aux peuples de la Chine et du Myanmar à l'occasion des catastrophes tragiques survenues dans ces pays.

Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance sur un sujet aussi important que la consolidation de la paix après les conflits. Je me réjouis de pouvoir prendre la parole devant le Conseil de sécurité durant ce débat pour lui faire part des expériences que mon pays a vécues depuis 1995 et partager mes vues sur la participation de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine après le conflit.

Je suis ressortissant d'un pays qui a connu entre 1992 et 1995 un conflit tragique qui a pris fin avec l'Accord de paix de Dayton, qui a été négocié sous les auspices de la communauté internationale. J'emploie les termes « conflit tragique » à dessein, parce que ces termes ont été employés par les auteurs de l'Accord de paix de Dayton. Une telle définition, qui évite les mots comme agression et guerre civile, permet de sortir avec plus de courage d'un passé peu glorieux et malheureux que l'on ne peut changer. Une telle mesure nous mènera, je l'espère, à un avenir où la coexistence, la tolérance, la réconciliation et le pardon seront les garants de la réussite finale de mon pays.

L'Accord de paix de Dayton a garanti l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine et son cadre constitutionnel, en vertu duquel mon pays se compose de deux entités – la Republika Srpska et la Fédération de Bosnie-Herzégovine – avec une base constitutionnelle claire. Il a alors été établi une formule qui signifierait réussite pour tous. Un État fort signifie des entités fortes, et des entités fortes signifient un État fort; or, pour emprunter au langage sportif, des clubs de football forts permettent d'avoir une équipe nationale forte. Malheureusement, certains voudraient changer cette formule sans en proposer une meilleure, un problème qui confirme la vision même des auteurs de l'Accord de paix de Dayton.

Avec divers niveaux de succès et avec l'assistance de la communauté internationale, depuis 1995 la Bosnie-Herzégovine a surmonté plusieurs obstacles, a été confrontée à de nombreux défis et a

mené plusieurs réformes. Je vais en citer quelques-unes.

La réforme du secteur de la défense a été menée à bien; elle est considérée comme le meilleur projet de réforme en Bosnie-Herzégovine. Cette réforme a poussé la Bosnie-Herzégovine à se joindre au Partenariat pour la paix, permettant ainsi à mon pays de cesser d'être un simple consommateur des opérations de paix de l'OTAN pour devenir un allié dans les opérations de paix en Iraq et en Afghanistan. Au sommet de l'OTAN à Bucarest, les États membres de l'OTAN ont décidé d'entamer un dialogue intensifié avec la Bosnie-Herzégovine. Nous sommes aussi déterminés à œuvrer pour devenir membre à part entière de l'OTAN.

Nous avons mis en place un secteur des renseignements unifié en fusionnant avec succès deux agences de renseignements jadis opposées en un organe public doté de toutes les responsabilités de n'importe quel service moderne de renseignements actif dans le monde.

Le processus de réforme du système fiscal a considérablement avancé grâce à l'introduction d'une taxe sur la valeur ajoutée qui garantit une rentrée régulière de revenus et réduit l'évasion fiscale et l'économie clandestine.

Nous avons mis en œuvre la réforme du système judiciaire et nous avons commencé à juger des personnes présumées coupables de crimes de guerre dans le cadre du système de justice de la Bosnie-Herzégovine.

Nous menons actuellement la réforme du secteur de l'éducation, et nous avons déjà adopté les lois nécessaires.

Nous œuvrons activement à la réforme de l'administration publique, et même la réforme du secteur des sports est en cours.

La Bosnie-Herzégovine a accompli des progrès considérables dans le domaine économique. Tout en convenant que les progrès ne sont pas encore satisfaisants, il ne fait pas de doute que l'économie est sur la bonne voie. En 2007, le taux de croissance réel du produit intérieur brut était de 6,1 %. Le taux de croissance prévu pour 2008 est de 6,5 %. L'investissement direct étranger en Bosnie-Herzégovine a atteint des niveaux record en 2007.

Les réformes et les progrès économiques que je viens de mentionner s'accompagnent des résultats en ce qui concerne les relations avec les pays voisins et la politique étrangère en général. La Bosnie-Herzégovine est devenue un membre du Conseil de l'Europe et du Partenariat pour la paix. Sarajevo a été choisi pour être le siège du Conseil de coopération régionale pour l'Europe du Sud-Est. La Bosnie-Herzégovine est aussi devenue membre du Conseil des droits de l'homme. En décembre 2007, nous avons paraphé l'Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne. Après avoir rempli la dernière exigence politique pour la signature de l'Accord, nous espérons que Bruxelles nous communiquera la date de la cérémonie de signature.

Il importe d'indiquer que la Bosnie-Herzégovine participe actuellement à six missions de maintien de la paix des Nations Unies dans le monde : trois missions militaires – en Éthiopie et en Érythrée, en République démocratique du Congo, et en Iraq – et trois missions de police – au Libéria, à Chypre, et au Soudan.

Tout ce que j'ai mentionné montre que la Bosnie-Herzégovine a accompli des progrès dans le passé récent. Je suis tout à fait conscient que davantage pourrait être fait, bien que nous demeurions confrontés à plusieurs questions non réglées et à des défis redoutables. Je rappelle au Conseil que, il y a seulement 13 ans, la Bosnie-Herzégovine était en proie à une guerre sanglante. Depuis lors, nous sommes le seul pays en Europe qui a connu trois processus extrêmement difficiles et contraignants, à savoir la reconstruction d'un pays ravagé par la guerre, la restauration de la confiance entre trois anciennes factions belligérantes, et le processus de transition et d'intégration euro-atlantique. Ces processus ont été très difficiles mais, avec le concours de la communauté internationale, nous avons mené à bien cette phase de l'Accord de Dayton.

Je saisis cette occasion pour remercier sincèrement la communauté internationale de sa contribution au relèvement d'après conflit de mon pays. Beaucoup de choses louables ont été réalisées, de son rôle actif pour mettre fin à la guerre – la chose la plus importante – à sa participation active et son appui aux réformes. Dès la fin de la guerre, la communauté internationale a mis en œuvre un modèle spécial de l'« indirect rule » en Bosnie-Herzégovine par le biais du Haut-Représentant et son Bureau et les pouvoirs forts conférés par la Conférence de Bonn, qui a maintenant conduit à beaucoup de différends.

Ces pouvoirs permettent, entre autres, au Haut-Représentant de relever de leurs fonctions les responsables élus et d'imposer des lois et des décisions. Je ne voudrais pas alléguer que cela n'était pas nécessaire juste après la guerre pour permettre d'enregistrer des progrès, mais aujourd'hui nous devons réexaminer ces pouvoirs, étant donné que plusieurs personnes estiment qu'ils sont bien en contradiction avec la Déclaration universelle des droits de l'homme. Je suis convaincu que ces pouvoirs sont aussi en contradiction avec la feuille de route de Bruxelles pour la Bosnie-Herzégovine. Par ailleurs, le Conseil conviendrait que la situation qui prévaut en 2008 en Bosnie-Herzégovine est considérablement différente des conditions qui prévalaient en 1995 ou 1996. Il est donc presque certain que, plus de 10 ans après Dayton, le modèle consistant à administrer la Bosnie-Herzégovine par le biais du Haut-Représentant et son Bureau est dépassé et que le moment est venu de chercher un nouveau de modèle pour la réussite en Bosnie-Herzégovine.

Il faut avoir à l'esprit que la communauté internationale, qui était certainement pleine de bonnes intentions, a créé des dépendances majeures au sein de la classe politique locale. J'ai maintes fois dit que les personnalités politiques locales pensent qu'elles n'ont pas à s'occuper des questions difficiles ou d'en débattre ni à chercher des compromis, parce qu'elles savent que les représentants de la communauté internationale le feront à leur place. Ce n'est pas la bonne façon d'agir.

Étant donné tout ce que j'ai mentionné, je suis persuadé que la Bosnie-Herzégovine doit faire un pas en avant pour entrer dans une nouvelle phase. Je l'appellerais une phase de désintoxication. Le moment est venu de réaliser que nous devons quitter la chaise roulante pour assumer la responsabilité des processus cruciaux, pas simplement officiellement mais quant au fond. Le moment est venu pour que nos amis nous donnent des conseils et nous appuient, mais pas pour qu'ils parlent et travaillent à notre place. Je sais que les débuts seront difficiles, mais je suis persuadé que c'est la seule voie par laquelle nous pouvons comprendre que nous tous qui vivons en Bosnie-Herzégovine devons coopérer. C'est la seule manière d'établir le dialogue nécessaire entre responsables élus.

Je pense également que la Bosnie-Herzégovine, comme tout autre pays sortant d'un conflit, doit établir un climat de confiance, entamer un dialogue et lancer des réformes. J'irais jusqu'à dire que l'établissement

d'un climat de confiance est plus important que toute réforme. Lorsque prévalent le dialogue, le respect et les discussions fructueuses, nous pouvons dire que nous sommes sur la bonne voie. C'est dans les efforts déployés pour atteindre cet objectif que nous, les citoyens de la Bosnie-Herzégovine, avons le plus besoin les uns des autres. Je voudrais une fois encore réaffirmer que ce sont les citoyens de Bosnie-Herzégovine, et eux seuls, et non le Bureau du Haut-Représentant ou la communauté internationale qui peuvent créer un avenir fondé sur les compromis.

À mon sens, on a tiré l'enseignement suivant en Bosnie-Herzégovine : l'engagement de la communauté internationale dans les pays qui sortent d'un conflit est non seulement nécessaire, mais indispensable, mais il doit être défini de manière précise et limitée, et répondre à une stratégie de sortie claire. Faute de quoi cet engagement deviendra tôt ou tard contre-productif.

Il convient, en même temps de savoir que chaque crise qui éclate dans le monde est particulière, aussi doit-elle être abordée d'une manière analytique, en tenant compte de ses causes, de la culture, de l'histoire, de la civilisation, de la religion et des habitudes des populations locales. Une méthode efficace utilisée pour résoudre une crise ne peut pas constituer un modèle car il n'existe aucune garantie qu'elle portera ses fruits ailleurs. Chaque crise doit être abordée sans en préjuger et être analysée avec soin pour déterminer les cas où les enseignements spécifiques tirés peuvent être appliqués et ceux où des solutions originales s'imposent.

**Le Président** (*parle en anglais*) : À condition qu'ils se plient à la limite des cinq minutes, nous avons le temps d'entendre deux derniers orateurs européens. Tout d'abord, je donne la parole à mon ami, M. Miguel Angel Moratinos, Ministre des affaires étrangères et de la coopération de l'Espagne.

**M. Moratinos** (Espagne) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais m'associer à tous ceux qui ont exprimé leurs condoléances aux peuples et autorités de Chine et du Myanmar suite aux catastrophes naturelles dont ils ont été récemment victimes, et leur solidarité avec eux. Je voudrais surtout dire combien je me félicite de pouvoir prendre part à ce débat sur les stratégies de stabilisation postconflit, précisément quelques jours avant la commémoration du soixantième anniversaire du lancement des opérations de maintien de la paix par les Nations Unies.

L'Espagne est profondément attachée à la consolidation de la paix dans le monde et à l'amélioration des aspects civils de la gestion des crises. C'est la raison pour laquelle l'Espagne a choisi cette question dans le débat thématique lorsqu'elle présidait le Conseil de sécurité en 2004.

La consolidation de la paix est le premier défi de la communauté internationale, et nous ne devons ménager aucun effort pour la réaliser. Comme l'a écrit il y a longtemps déjà Juan Luis Vives, l'humaniste espagnol du XVI<sup>e</sup> siècle, la première condition de la paix est la volonté de la faire prévaloir. Voilà pourquoi les processus de paix doivent mener à une prompt application de leur contenu, pour que la population perçoive le plus vite possible leurs dividendes. Ainsi, il nous faut accorder une grande attention aux projets d'impact rapide qui soulagent les sociétés de leurs souffrances et satisfont à leurs besoins les plus urgents. L'élan donné à ces initiatives doit être reflété dans les mandats des missions et dans les stratégies de communication publique qui permettent de favoriser l'entente mutuelle avec les populations auprès desquelles elles sont réalisées.

La gestion postconflit doit en outre aborder les causes profondes des conflits pour que la paix soit durable. Cette tâche exige un effort prolongé de la communauté internationale, bien que les autorités nationales du pays qui émerge du conflit, on l'a dit, en soient responsables au premier chef. Lorsqu'elles prévaudront, la paix et la coexistence exigeront un engagement résolu de la part des gouvernements, et la concorde et l'inclusion constituent les bases sur lesquelles doivent se fonder un État social et l'état de droit.

Le concept de mission de maintien de la paix est un concept évolutif. Les missions de maintien de la paix sont de plus en plus complexes, et certaines des dernières missions autorisées par le Conseil de sécurité ont prouvé qu'elles ne répondaient plus à la notion limitée de missions telles qu'elles étaient conçues il y a 60 ans déjà. Des termes tels qu'« opérations hybrides », « multidimensionnelles », « maintien, établissement et consolidation de la paix » sont utilisés de plus en plus fréquemment sans que la communauté internationale ait su relever de manière appropriée les défis que présentent ces situations complexes.

L'un des domaines où la communauté internationale n'a pas su évoluer au même rythme que la réalité est précisément l'intégration de civils, comme

l'a dit si pertinemment le représentant des États-Unis. Les civils jouent un rôle croissant dans les missions; cela est dû aussi bien à la nature des conflits violents qu'aux défis que présentent la reconstruction et ses traits spécifiques. Non seulement, il est nécessaire de disposer d'un nombre accru d'experts civils dans les missions, mais il convient également de légitimer leur fonction et de les doter de suffisamment de moyens pour qu'ils puissent s'acquitter de leurs tâches conformément au mandat de la mission en question. En définitive, il faudrait créer un corps d'experts civils, expérimentés, qui auraient la possibilité d'être promus et de faire carrière au sein même de l'Organisation, suffisamment spécialisés pour réaliser des tâches aussi diverses que le renforcement des institutions, l'édification d'une société qui émerge d'un conflit, la fourniture d'orientations aux autorités centrales et locales en ce qui concerne l'établissement d'un état de droit véritable, l'établissement d'une véritable séparation des pouvoirs ou la réforme des forces de sécurité. Ces défis doivent être traduits de manière réaliste dans les mandats des missions de maintien de la paix. Dans ce contexte, l'Espagne est déterminée à mettre à jour et améliorer ses contributions en matière de police.

Étant donné les raisons mentionnées, il conviendrait de disposer d'équipes civiles stables, selon l'orientation donnée par la création récente au Secrétariat de la force de police permanente. Il est nécessaire de disposer d'une unité à même de recenser les experts, de les former et de garantir leur disponibilité de manière à ce qu'ils puissent prendre part aux missions dès la première étape, et cela est principalement valable pour les experts en matière d'administration de la justice.

Le succès de ces tâches dépendra des capacités civiles et des ressources financières à disposition, d'où l'importance d'associer pleinement les organismes nationaux chargés de la coopération au développement. La création de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix constitue un premier pas dans cette direction.

C'est avec cet objectif en vue que l'Espagne envisage d'adopter prochainement une stratégie en matière de coopération pour la consolidation de la paix visant à raffermir son action dans les processus de paix et à tirer les enseignements de l'expérience espagnole dans des régions telles que l'Amérique centrale, les Balkans et l'Afrique australe, qui ont vu la

participation de notre pays. En dépit des progrès réalisés, il reste encore beaucoup à faire.

Comme cela a été dit ce matin, il serait souhaitable que prévale cette nouvelle approche dans la formulation, le mandat, la mise en œuvre et le suivi des missions de maintien de la paix et des efforts de reconstruction. Il ne faudrait pas oublier, enfin, qu'il incombe au pays qui émerge d'un conflit de prendre en main l'ensemble de ce processus.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, M. Maxime Verhagen.

**M. Verhagen** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer à vous, Monsieur le Président, ainsi qu'aux autres délégations pour exprimer nos sincères condoléances aux peuples de la Chine et de la Birmanie/Myanmar.

Faire prévaloir une paix durable est encore plus difficile que de mettre fin à un conflit armé. Aujourd'hui, à l'heure où la communauté internationale s'efforce de mettre fin aux conflits armés dans de nombreuses régions, nous devons être prêts à nous atteler à cette tâche ardue – faire prévaloir la paix durable. Cela est extrêmement urgent et ce débat arrive à point nommé. C'est pourquoi je félicite le Royaume-Uni d'avoir pris l'initiative de l'organiser.

La paix est autre chose que l'absence de conflit armé. La paix, c'est aussi l'affranchissement du besoin et de la peur, et la liberté de religion et d'expression. La paix, c'est la possibilité de vivre une vie décente, de fonder une famille et de ne pas craindre que les autorités ou d'autres nous fasse du mal à nous ou à notre famille.

La paix signifie que l'on peut vivre dans un pays composé d'individus de croyances, de races et de convictions différentes, là où les droits de l'homme sont respectés, un pays gouverné par des dirigeants légitimes qui savent que leur légitimité est fondée sur la qualité et la justesse de leurs décisions. La paix exige que l'état de droit soit appliqué au niveau national, et s'il ne l'est pas à cet échelon, il doit être imposé par des institutions internationales telles que la Cour pénale internationale et les tribunaux spéciaux créés par ce conseil.

Enfin, la paix signifie aussi que l'on bénéficie d'une protection étatique contre le préjudice et que le Gouvernement apporte une aide en cas de dommages – du fait d'armes, de catastrophes dues à l'homme ou

naturelles, comme le cyclone qui a dévasté la Birmanie il y a deux semaines ou le séisme qui a secoué la Chine la semaine dernière.

Et bien que tout cela puisse sembler simple et fondamental, ce genre de paix continue d'échapper à des millions de personnes. C'est là ce dont il est question dans le débat d'aujourd'hui : ce que nous pouvons faire de plus pour aider les gens – les gens en chair et en os – à parvenir à une paix réelle.

Comme il est indiqué dans l'excellente note établie par le Président, la responsabilité principale de la consolidation de la paix et de la stimulation d'un développement durable après un conflit incombe aux autorités nationales. Le principe de la responsabilité de protéger, que nous avons tous adopté au sommet de 2005, implique qu'il incombe à chaque État de protéger sa population. C'est là une vaste responsabilité.

Le principe de la responsabilité de protéger ne vise pas, à mon avis, à éroder ou compromettre le principe de la souveraineté nationale, mais à promouvoir un comportement responsable des gouvernements ou, comme l'a suggéré hier le Président, une souveraineté responsable. Par conséquent, il me semble qu'elle comprend également la protection contre des menaces non humaines telles que les effets des catastrophes naturelles. Pourquoi? Parce qu'une négligence grossière et des réponses cruellement inadaptées à de telles menaces pourraient aboutir à une souffrance humanitaire encore plus grande – si grande même qu'une réaction insuffisante devrait être considérée comme un crime contre l'humanité, légitimant ainsi l'intervention du Conseil.

Il s'ensuit que lorsqu'un gouvernement ne peut pas assumer sa responsabilité ou qu'il ne l'assume pas comme il le doit, la communauté internationale doit agir. Le Conseil de sécurité est la principale instance où débattre et discuter de tels cas, alors que les États Membres peuvent se joindre aux initiatives d'assistance. Dans ce contexte, j'appuie vivement le rôle moteur que jouent le Secrétaire général et certains pays, notamment ceux de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, pour porter secours à la population birmane dans la détresse. Le Gouvernement et le peuple néerlandais sont déterminés à épauler ces efforts.

J'en reviens à la consolidation de la paix après un conflit armé. Comme d'autres l'ont souligné, les éléments cruciaux pour relever le défi sont une bonne gestion du temps, une coordination effective et le soin de veiller à ce que des capacités d'assistance soient prêtes à être déployées au moment voulu. Ces facteurs sont essentiels pour mener une action opportune.

Outre le Conseil de sécurité, la Commission de consolidation de la paix a aussi un rôle central à jouer pour mobiliser l'appui requis, si possible avant même la fin des combats. Nous comptons sur elle pour veiller à ce que les pays qui n'ont pas de donateurs ne soient pas oubliés.

Nous estimons que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) doit avoir une responsabilité centrale dans la phase de relèvement pour permettre au Gouvernement de fournir les services de base et contribuer au rétablissement du tissu social. Il doit renforcer d'urgence ses capacités d'intervention rapide et massive en collaboration avec les organismes des Nations Unies et d'autres acteurs comme l'OTAN et l'Union européenne. D'où le besoin de coordination et notre volonté de voir étoffer les fonctions des représentants de l'ONU. L'Afghanistan est un bon exemple à cet égard, et mon gouvernement attend avec intérêt que l'ONU soit en mesure d'étendre sa présence à l'ensemble du pays.

Permettez-moi d'insister sur le besoin pressant de coordination de la part et au sein de l'ONU. Les efforts respectifs du Conseil de sécurité, de la Commission de consolidation de la paix, du PNUD et d'autres doivent être canalisés par un bureau unique de l'ONU dans le pays concerné.

S'agissant des capacités, je conviens que la difficulté consiste à trouver des moyens efficaces d'avoir des experts disponibles en permanence, à la faveur d'une mise en commun des ressources, par exemple. Nous rencontrons tous le même problème : trop peu d'experts sont disponibles lorsqu'on a besoin d'eux.

La nécessité d'un financement souple est évidente. Aux Pays-Bas, nous avons créé à cette fin un fonds pour la stabilité. Il peut servir à l'aide publique au développement (APD) comme à d'autres types de financement; nous suggérons aux autres pays de mettre en place des fonds similaires.

Lorsque la paix est en vue, il n'y pas de temps à perdre. La consolidation de la paix exige la fourniture de services de base, un dialogue effectif et inclusif et des moyens de subsistance sûrs pour la population. Nous appelons l'ONU à assumer un rôle directeur fort et promettons notre appui aux efforts qui seront déployés en ce sens.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je crois que c'est là une note appropriée sur laquelle achever la séance de ce matin. Je suis extrêmement reconnaissant à tous ceux qui ont contribué à ce débat jusque'ici, dont

beaucoup viennent de très loin. Il reste 30 orateurs qui prendront la parole cet après-midi pour faire avancer encore le débat.

Cela me rappelle ce qu'a dit notre collègue espagnol : si la première condition de la paix est la volonté d'y parvenir, alors il me semble que le débat de ce matin a permis de faire preuve d'une volonté véritable, et j'attends avec intérêt de le voir se poursuivre.

*La séance est suspendue à 13 h 5.*